

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

*Annexe n° VII*

Jeudi 27 janvier 2022



**Cluses Arve  
& montagnes**  
Territoire de réussites

Arâches-la-Frasse ★

Cluses ★

Magland ★

Marnaz ★

Mont-Saxonnex ★

Nancy-sur-Cluses ★

Le Reposoir ★

Saint-Sigismond ★

Scionzier ★

Thyez ★



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

Éléments réglementaires .....	3
Contrôle régulier de la Chambre Régionale des Comptes .....	3
Analyse de la conjoncture économique .....	4

## PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Recettes de fonctionnement .....	6
Dépenses de fonctionnement .....	9

## ÉTAT SUR LE PERSONNEL DU BUDGET PRINCIPAL .....

## ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL .....

## CALCUL DES ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL .....

## PRÉVISION DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL SUR LA PÉRIODE 2020-2026 .....

## PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

Hypothèses du scénario .....	18
Analyse de la prospective .....	18
Tableau de prospective .....	19
Focus sur la gestion des déchets, composante du Budget Principal .....	20

## ÉLÉMENTS A DÉBATTRE POUR LE BUDGET PRINCIPAL .....

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

## PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2022 .....

## ÉTAT SUR LE PERSONNEL DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

## .....

## ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

## .....

## PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

## .....

## BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

## PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES

Recettes de fonctionnement .....	28
Dépenses de fonctionnement .....	29

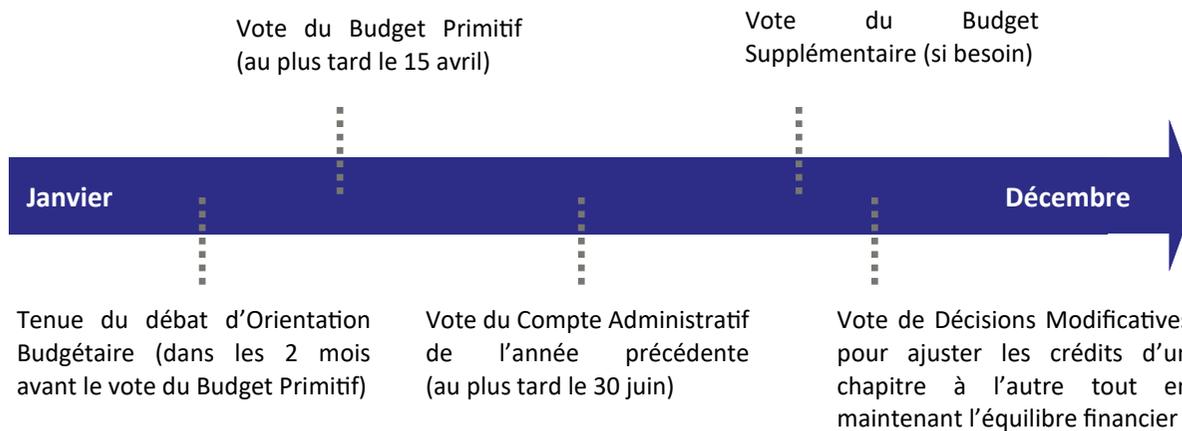
## PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE .....

## ÉLÉMENTS A DÉBATTRE SUR LE BUDGET ANNEXE .....

# INTRODUCTION

## Éléments réglementaires

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue le premier acte nécessaire au vote du budget de l'année, pour les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 3 500 habitants.



Il s'appuie sur un document : le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dans lequel sont détaillés les éléments sur la conjoncture économique, les estimations d'évolution des ressources et des charges, la gestion de la dette de la collectivité, les prévisions des investissements, entre autres.

## Contrôle régulier de la Chambre Régionale des Comptes

La Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes a fait l'objet d'un contrôle régulier de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion de 2013 à 2018.

Cet organisme est habilité à contrôler la bonne gestion des deniers publics et veille à l'information des citoyens.

Le rapport définitif a été publié par la Chambre et débattu par le Conseil Communautaire le 27 mai 2021. La Chambre a constaté la bonne rigueur liée à l'élaboration de ce document servant de base au débat en matière de finances.

Elle a néanmoins relevé un manque d'informations concernant la vision prospective de la situation, dans les rapports précédents. Cette remarque a donc été intégrée pour proposer, tout au long de ce document, des éléments utiles pour appréhender la situation des années à venir.

Plusieurs outils de programmation pluriannuelle d'investissements sont en cours d'élaboration et seront prochainement présentés.

A ce titre, les services de la 2CCAM s'appuient sur de nombreux rapports gouvernementaux, sur les diverses informations produites dans les projets de loi de finances ainsi que sur des analyses internes pour établir les prévisions présentées.

# INTRODUCTION

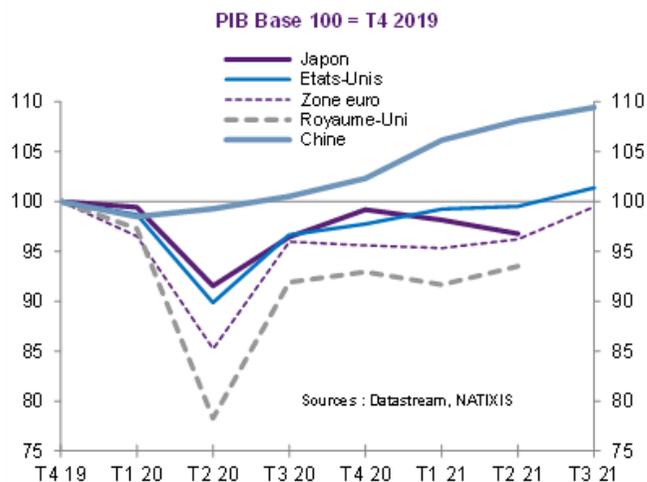
## Analyse de la conjoncture économique



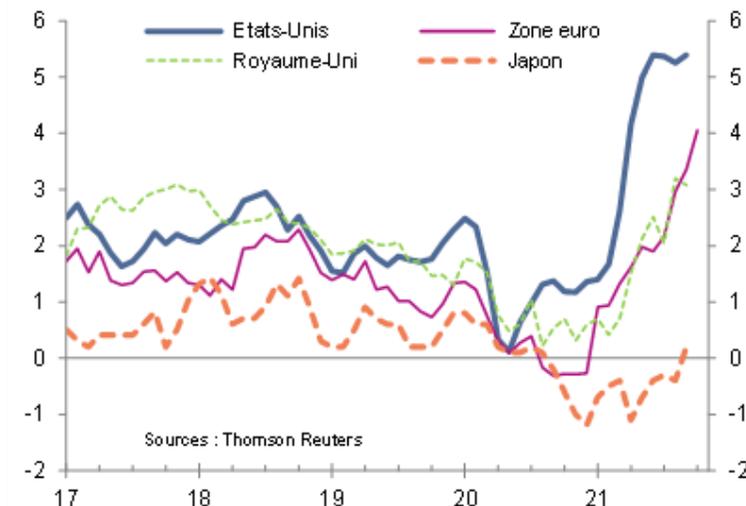
### Dans le monde

L'année 2021 est marquée par un rebond de l'économie mondiale malgré plusieurs vagues épidémiques successives. La croissance est positive.

La vigueur de la reprise est freinée par l'augmentation des prix de l'énergie, la pénurie des biens intermédiaires et celle de la main d'œuvre des secteurs tertiaires. Le niveau de PIB avant pandémie est atteint fin 2021 et au 1<sup>er</sup> semestre 2022.



### Inflation

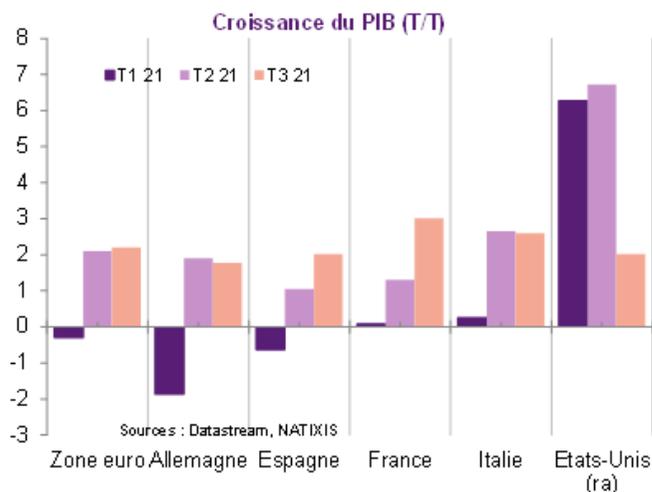


### En Europe

Une reprise tardive mais solide : le redémarrage, bien que plus lent qu'aux USA, est bien réel. L'activité est rattrapée pendant l'été.

L'industrie a enregistré d'importantes commandes, mais s'est trouvé freinée par la pénurie de composants et l'augmentation des prix de l'énergie.

Les politiques monétaires de la BCE ont maintenues des conditions accommodantes une grande partie de l'année.



### Produit intérieur brut par habitant en 2020

base 100 pour l'Union européenne

- Moins de 77
- De 77 à moins de 103
- De 103 à moins de 136
- De 136 à moins de 211
- 211 ou plus

Note : les chiffres sont exprimés en standards de pouvoir d'achat (SPA).  
Lecture : en 2020, le produit intérieur brut (PIB) par habitant de la France est 1,03 fois plus élevé que celui de la moyenne de l'Union européenne à 27.  
Source : Eurostat (extraction du 23 juin 2021).



# INTRODUCTION

## Analyse de la conjoncture économique (suite)



En France

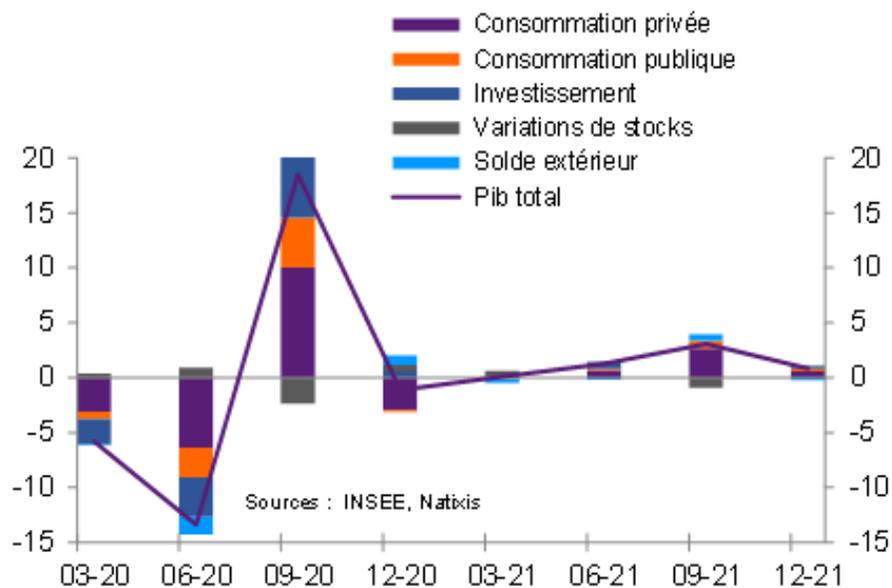
Vers un retour à la normale de l'activité économique, grâce à la vaccination et à la levée de la plupart des restrictions en mai et juin qui favorisent la reprise.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, le PIB est à 0,1% sous son niveau avant pandémie.

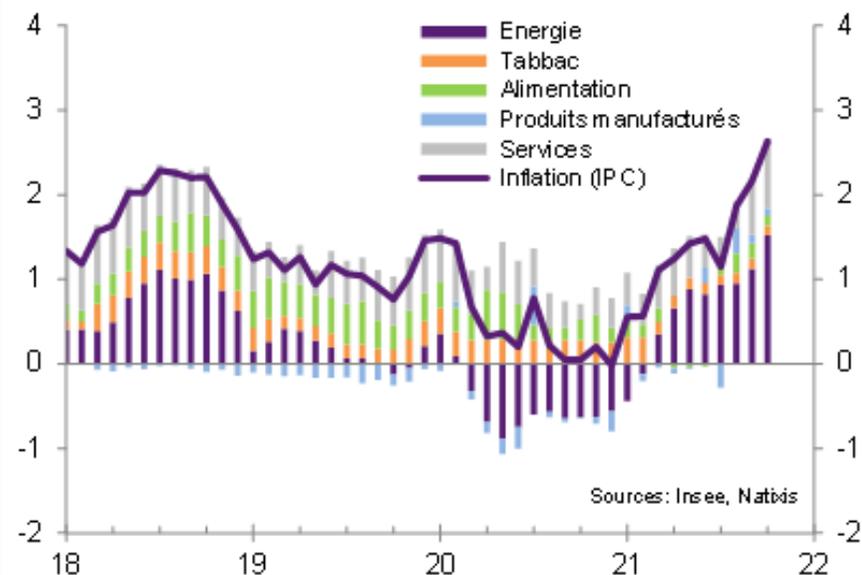
Dans le domaine de l'emploi, le marché du travail semble avoir été impacté positivement (+220 000 emplois entre fin 2019 et mi 2021 - recul du taux de chômage).

Paradoxalement, certains secteurs comme le bâtiment et la restauration éprouvent des difficultés à recruter. L'inflation transitoire se prolonge due pour partie au coût de l'énergie (cours du baril 19 \$ en avril 2020 et 84 \$ en octobre 2021) mais aussi au rattrapage des prix des services et des produits manufacturés. Les entreprises qui se portent finalement bien grâce aux plans de soutien de l'État mais aussi une baisse en 2021 du taux de l'impôt sur les sociétés (taux normal 26,50 % contre 28%).

### Variation trimestrielle du PIB et contributions



### Indice des prix à la consommation (GA en %) et ses composants (en ppt)



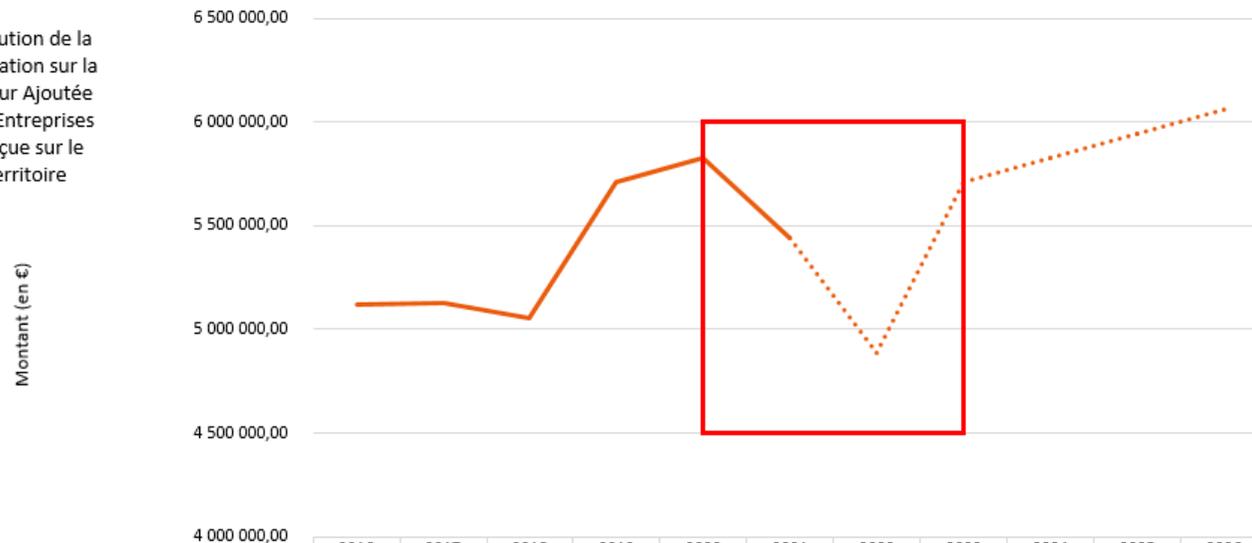
# PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES SUR LE BUDGET PRINCIPAL : recettes de fonctionnement

## L'effet de la crise COVID-19 à son paroxysme en 2022 sur le produit fiscal

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, directement calculée selon le Chiffre d'Affaires réalisé à N-2, connaît en 2022 une nouvelle chute. Celle-ci devrait atteindre son niveau le plus bas suite à la crise COVID-19 et devrait ensuite connaître un rebond en 2023.

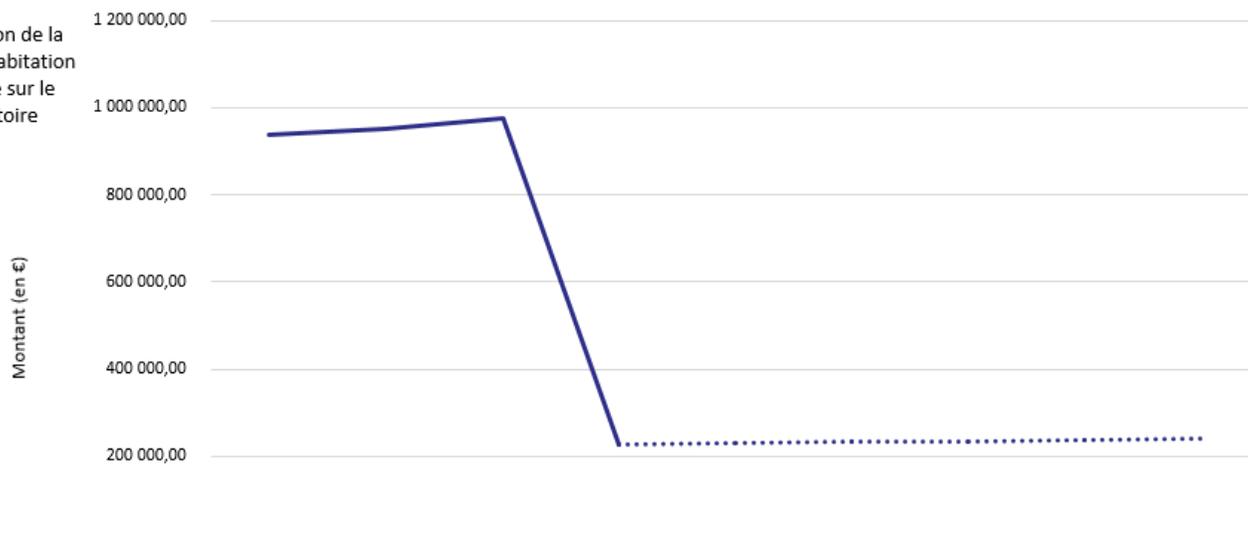
Néanmoins, l'impact pour la 2CCAM est très important avec une perte de recette de 550 000 € par rapport à l'année précédente et de près de 1 million € par rapport à 2020.

Évolution de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises perçue sur le territoire



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	5 119 670	5 127 695	5 052 176	5 712 212	5 829 099	5 439 466	4 883 426	5 712 517	5 826 767	5 943 303	6 062 169

Évolution de la Taxe d'Habitation perçue sur le territoire



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe d'Habitation	937 371	953 115	974 283	228 403	230 687	232 994	235 324	237 677	240 054

## L'impact de la suppression de la Taxe d'Habitation sur la partie résidences principales est confirmé

Suite à la suppression de la Taxe d'Habitation, la 2CCAM se retrouve directement impactée depuis 2021 avec une perte de ressources s'élevant à 742 263 € par rapport à 2020.

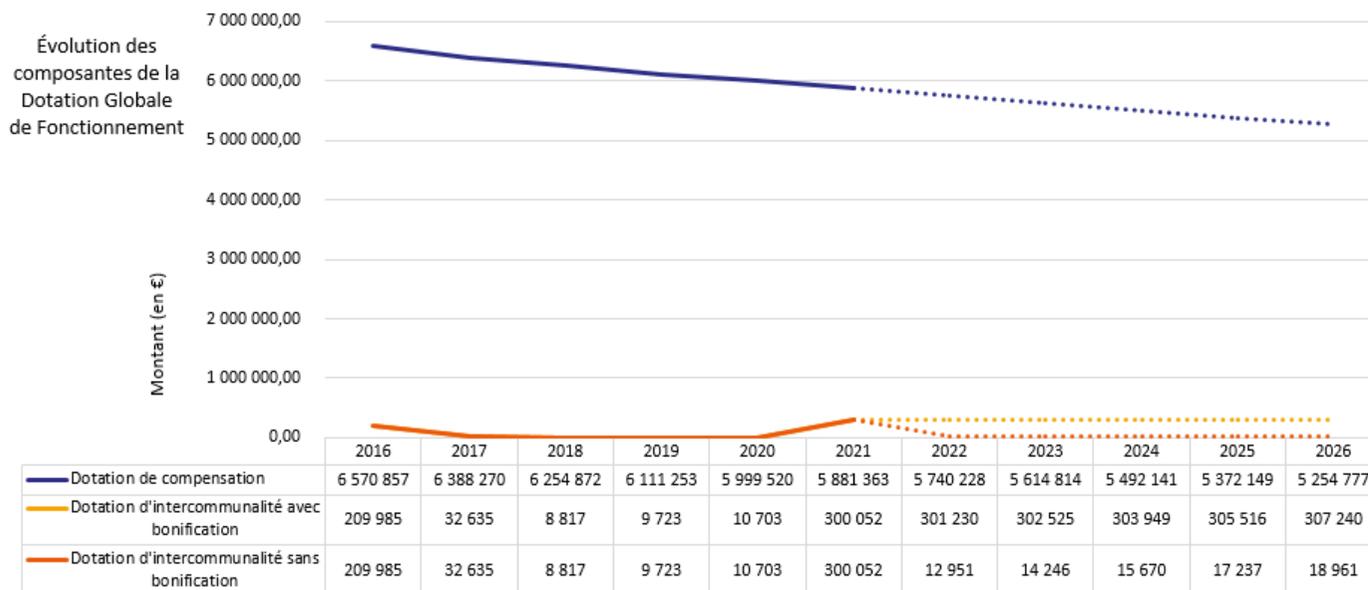
Une situation qui va donc se pérenniser dans le temps, alors même que le Gouvernement a laissé entendre que les collectivités pourraient être amenées à rembourser le montant induit perçu sur la période 2018-2019 (environ 464 000 € pour la 2CCAM, provisionné sur l'exercice 2021).

# PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES SUR LE BUDGET PRINCIPAL : recettes de fonctionnement

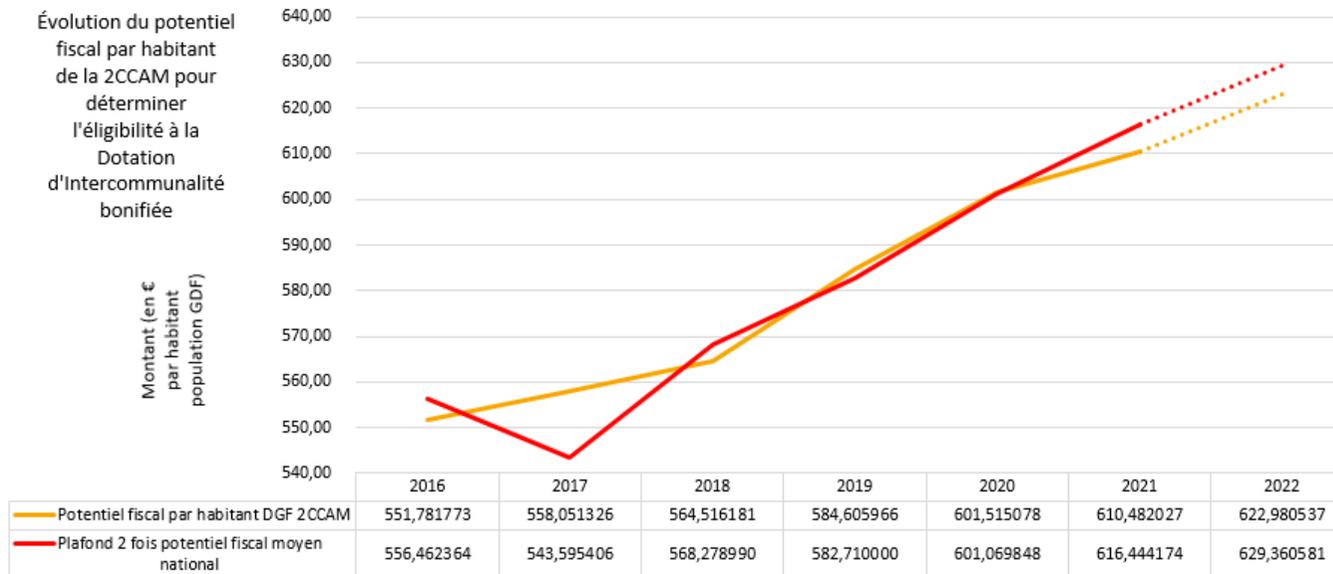
## Incertitude sur le montant de Dotation Globale de Fonctionnement et particulièrement sur une de ses composantes : la Dotation d'Intercommunalité

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) se compose de 2 parties : la Dotation de Compensation relative à la suppression de la Taxe Professionnelle et la Dotation d'Intercommunalité.

La première connaît une baisse régulière depuis la création de la 2CCAM qui tend à se pérenniser (-2,1% par an en moyenne soit une perte d'environ 120 000 € annuelle, voir graphique ci-dessous).



Évolution du potentiel fiscal par habitant de la 2CCAM pour déterminer l'éligibilité à la Dotation d'Intercommunalité bonifiée



La Dotation d'Intercommunalité (DI), quant à elle, connaît une bonification de l'ordre de 288 000 € pour la 2CCAM si cette dernière ne se situe pas au dessus du plafond de 2 fois le potentiel fiscal moyen national de sa strate. C'est ce qui est matérialisé sur le graphique ci-dessus. L'indicateur pour la 2CCAM flirte avec ce plafond mais est repassé légèrement en dessous en 2021, permettant de bénéficier pour la première fois depuis la réforme de la DI en 2019 de cette bonification.

Les projections semblent envisager que la situation sera la même en 2022, surtout avec la perte importante de CVAE que va connaître la 2CCAM, composante du calcul du potentiel fiscal. Pour confirmer cette tendance, il faudra donc que la 2CCAM connaisse une perte plus importante de fiscalité que la moyenne des EPCI au niveau national.

# PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES SUR LE BUDGET PRINCIPAL : recettes de fonctionnement

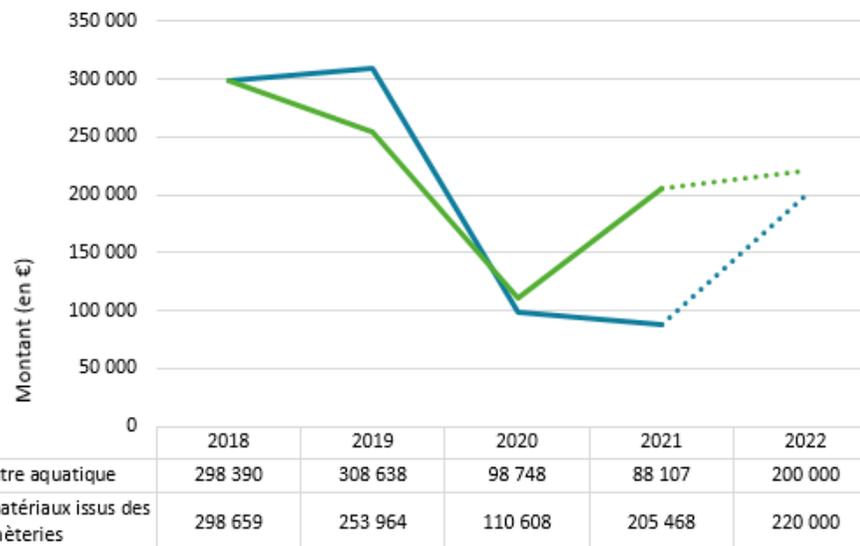
## Des produits des services très volatiles, grandement impactés par la crise COVID-19

Les 2 principaux produits issus de l'activité des services (hors transports qui fait désormais l'objet d'un traitement à part) sont les entrées au centre aquatique et la revente des matériaux collectés en déchèteries.

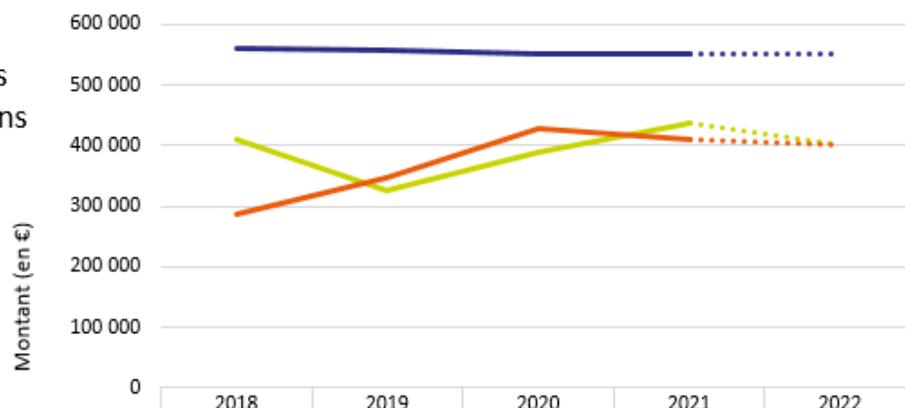
Les périodes de confinement successives avec les fermetures ou l'instauration de jauges au centre aquatique ont grandement pénalisées les recettes qui s'en retrouvent divisées par 3. Un retour à une situation plus proche de la normale est néanmoins attendu en 2022 mais restera très probablement en dessous du niveau d'avant crise.

Du côté des reventes de matériaux, la 2CCAM, comme toutes les collectivités en France, a connu une chute en 2020 des prix de rachat mais les pénuries de matières dues à la crise font remonter de manière importante les recettes. Nous avons pu le constater en 2021 et la situation devrait à minima se stabiliser pour 2022.

### Principaux produits issus de l'activité des services



### Principales participations reçues



	2018	2019	2020	2021	2022
Subvention des éco-organismes pour les déchets	410 252	324 906	389 770	437 186	400 000
Reversement du loyer de la gendarmerie de Scionzier	560 496	557 061	550 000	550 000	552 750
Fonds genevois	285 766	346 042	428 869	408 638	400 000

### Les autres recettes de fonctionnement restent stables

Il n'y aura pas d'évolution majeure à constater pour 2022 sur les autres principales recettes de la collectivité.

Après une progression forte les deux dernières années, les subventions des éco-organismes marqueront le pas, pour mieux augmenter de nouveau à partir de 2023 et la valorisation de nouvelles matières.

De même, le Fonds genevois a bénéficié d'une répartition plus avantageuse au profit des intercommunalités et au détriment de la part des communes depuis 2018. Il stagne de nouveau depuis 2021, probablement à cause de la crise.

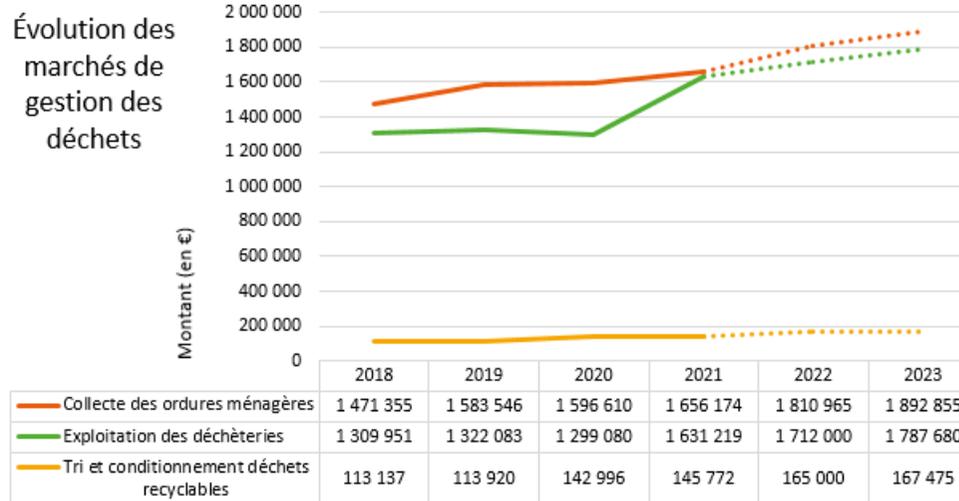
Enfin, le reversement du loyer de la gendarmerie de Scionzier reste stable mais n'a pas d'impact financier puisqu'il correspond exactement à la somme versée par l'intercommunalité au bailleur.

# PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES SUR LE BUDGET PRINCIPAL : dépenses de fonctionnement

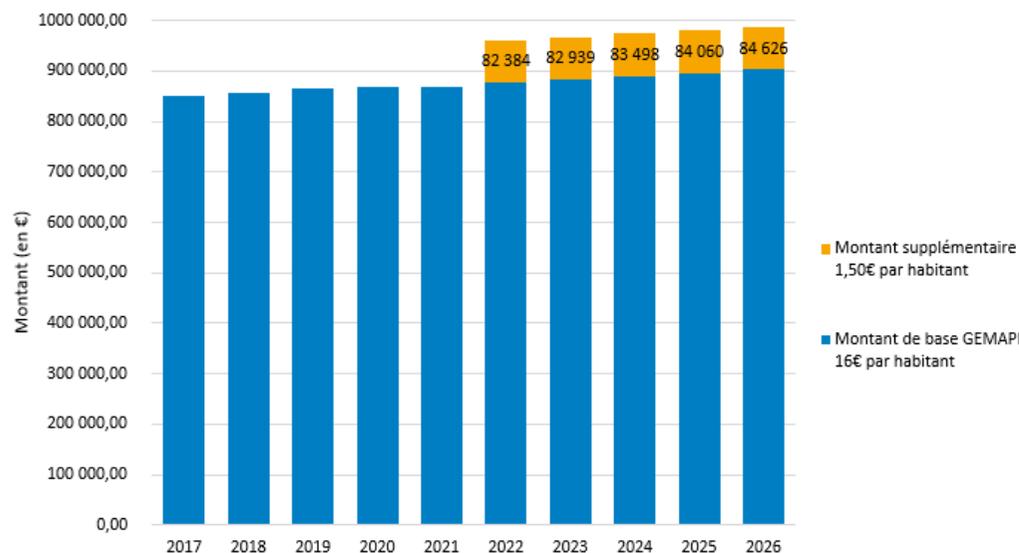
## Evolutions prévues des principaux postes de dépenses

La collecte, la gestion et la prévention des déchets restent en 2022 la principale dépense du Budget Principal de la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes. Les enjeux seront importants dès 2022 avec le renouvellement des marchés de collecte des ordures ménagères et d'exploitation des déchèteries. De plus, de nouvelles réglementations vont prendre effet en 2023 sur la collecte de l'ensemble des plastiques alimentaires, puis en 2024 sur la collecte séparée des bio déchets. Vous retrouverez une analyse plus complète avec une prospective financière dédiée aux déchets un peu plus loin dans ce rapport.

Suite à la création d'un budget annexe « Transports », la gestion des installations sportives arrive en seconde position des charges de fonctionnement. La collectivité sera en mesure d'effectuer des économies substantielles sur la consommation de fluides (eau, gaz, électricité) grâce au changement de la centrale d'air du centre aquatique.



Évolution du montant à financer compétence GEMAPI



Malheureusement, la hausse généralisée des coûts de gaz et électricité devrait compenser négativement les économies potentiellement générées.

## Augmentation de l'appel de fonds du SM3A concernant la compétence GEMAPI

La compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) a été confiée dès 2017 au SM3A, structure bénéficiant de toute l'ingénierie nécessaire sur cette thématique. La 2CCAM avait alors fait le choix, comme l'ensemble des collectivités adhérentes, de lever la Taxe GEMAPI à hauteur de 16 € par habitant pour financer cette nouvelle compétence transférée par l'État. Le produit généré (environ 860 000 €) couvrait l'ensemble de l'appel de fonds émis par le SM3A. Mais ce dernier a annoncé récemment une majoration nécessaire de 1,50 € par habitant, soit une hausse de l'appel de fonds de + 82 000 € environ dès 2022 (voir graphique ci-contre). Le Conseil Communautaire devra donc se positionner sur l'augmentation de cette taxe, ou alors sur le financement du surplus via ses fonds propres.

# PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES SUR LE BUDGET PRINCIPAL : dépenses de fonctionnement

## Une composante importante du coût des marchés : les indices de révision des prix

La Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes exploite la majeure partie de ses compétences en délégation de service public ou en contrat de prestation de service.

C'est le cas notamment sur le Budget Principal des déchets, de la gestion des installations techniques du centre aquatique ou encore de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

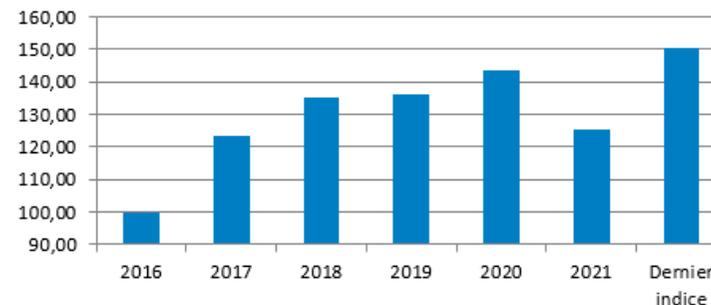
Ces marchés sont soumis à des révisions annuelles des prix pratiqués selon des indices préalablement définis. Vous trouverez ci-contre les 3 principaux indices impactant les marchés payés sur le Budget Principal.

Sans surprise, les prix relatifs au gazole sont en forte augmentation. Après un fléchissement en début d'année 2021, l'augmentation pour 2022 devrait être très forte aux alentours de +20% en une année, pour atteindre un pic sur les 7 dernières années.

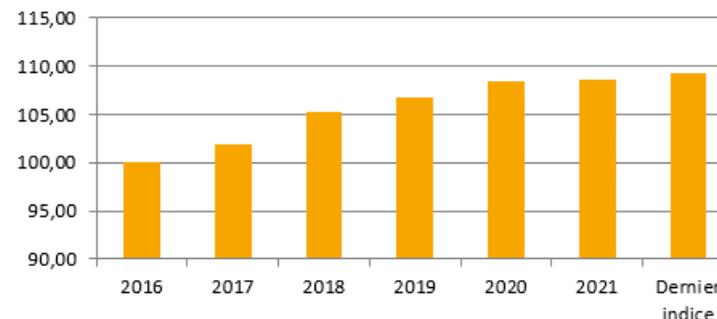
Les prix relatifs au coût de la main d'œuvre suivent la même tendance avec une trajectoire légèrement moins alarmiste. La progression est constante bien que légèrement décélérée depuis 2020, une nouvelle fois à cause de la crise COVID-19 et un ralentissement de l'activité.

Enfin, l'indice de révision des prix des services de gestion des déchets est en très légère baisse, se situant à un indice de 113,5 par rapport à une base 100 en 2016. Pour les marchés de gestion des déchets, l'évolution de cet indicateur constitue une vraie bonne nouvelle, comparé à la hausse du prix du gazole.

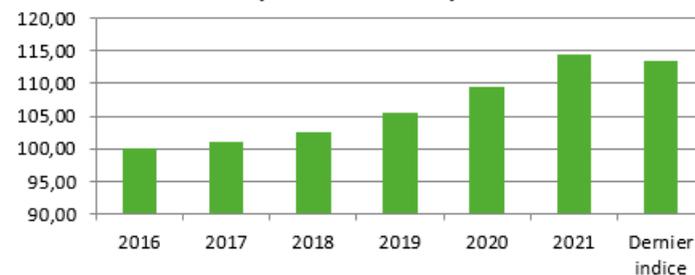
Évolution de l'indice de révision des prix du gazole (base 100 en 2016)



Évolution de l'indice de révision des prix de la main d'œuvre (base 100 en 2016)



Évolution de l'indice de révision des prix des services de gestion des déchets (base 100 en 2016)



# PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES SUR LE BUDGET PRINCIPAL : dépenses de fonctionnement

Élément très impactant financièrement en 2021 et 2022, la Dotation de Solidarité Communautaire sera au cœur des débats. Elle doit être dissociée en 2 parties :

- la Dotation de Solidarité Communautaire obligatoire
- La Dotation de Solidarité Communautaire facultative

## La Dotation de Solidarité Communautaire obligatoire

Suite à la signature du Contrat de Ville le 25 juin 2015, la 2CCAM avait 1 an plein à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante pour élaborer et valider un pacte financier et fiscal. En l'absence d'un tel pacte, il revenait à la collectivité de verser aux communes concernées par le Contrat de Ville une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) obligatoire représentant la moitié du dynamisme fiscal de 4 taxes identifiées, dont la CFE et la CVAE, les 2 principales taxes perçues par la collectivité.

Ainsi, depuis 2017, la 2CCAM a cumulé la somme de 989 068 € à répartir aux communes de Cluses, Marnaz et Scionzier selon des critères définis par les textes. Vous trouverez les montants calculés dans le tableau ci-dessous. Bénéficiant de notifications favorables, notamment concernant la Dotation d'Intercommunalité, une partie de cette somme (568 392,99 €) a été impactée sur l'exercice 2021. Il restera à rembourser 420 675,01 € selon un échéancier à définir. De plus, dès qu'un dynamisme fiscal rendant éligible la DSC obligatoire, la 2CCAM sera contraint de verser la moitié du dit dynamisme.

### Dotation obligatoire

dans le cadre d'un pacte financier et fiscal relatif au contrat de ville



2CCAM

Suite à l'adoption du contrat de ville, la collectivité avait 1 an pour voter un pacte financier et fiscal. En l'absence d'un tel pacte, la Dotation de Solidarité Communautaire est versée **obligatoirement** selon des **critères spécifiques**.

### Dotation facultative

sur décision du conseil communautaire



2CCAM

La collectivité attribue un montant voté annuellement selon des **critères librement définis**.

COMMUNES	Dotation de Solidarité Obligatoire			Dotation de Solidarité Facultative		
	Montant total calculé	Montant versé en 2021	Montant restant dû au 1er janvier 2022	Montant calculé en 2022 au titre des services communs	Montant maximum calculé en 2022 au titre du tourisme	Total max théorique solidarité pour 2022
Arâches-la-Frasse					18 841,35	18 841,35
Cluses	550 749,27	314 201,71	236 547,56			
Magland						
Marnaz	171 199,76	99 352,23	71 847,53			
Mont-Saxonnex				23 338,87	64 534,11	87 872,98
Nancy-sur-Cluses				7 401,25	23 469,87	30 871,12
Le Reposoir				5 075,93	26 712,01	31 787,94
Saint-Sigismond				6 100,98	18 841,35	24 942,33
Scionzier	267 118,97	154 839,05	112 279,92			
Theyez						
<b>TOTAL</b>	<b>989 068,00</b>	<b>568 392,99</b>	<b>420 675,01</b>	<b>41 917,03</b>	<b>152 398,69</b>	<b>194 315,72</b>

## La Dotation de Solidarité Communautaire facultative

Le Conseil Communautaire a également pris des engagements relatifs aux services communs et à la compétence tourisme dont le détail est dans le tableau ci-contre.

Ainsi, le budget 2022 sera donc provisionné à hauteur de 194 315,72 € au titre de cette DSC facultative.

# PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES SUR LE BUDGET PRINCIPAL : dépenses de fonctionnement

## Tour d'horizon des nouvelles thématiques investies

La 2CCAM investie, en concordance avec la stratégie validée en commissions et par le Conseil Communautaire, de nouveaux sujets depuis 2021.

Ces thématiques nécessitent des moyens humains et matériels supplémentaires qui induisent des charges (salaires, frais de fonctionnement, etc.).

Ces nouveaux sujets sont appréhendés en vue d'améliorer toujours plus le service à la population et d'optimiser le rendement économique des collectivités et de l'ensemble du territoire.



### Communication

#### Faire connaître les actions de la collectivité au service des usagers :

Recrutement en 2021 d'un chargé de communication à temps plein pour la 2CCAM et déploiement de la stratégie correspondante. *Coût estimatif annuel : +54 000 €*



### Dispositif Petites Villes de Demain

#### Actionner des leviers de financement au service du territoire :

Mise en œuvre de projets de revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants sur des thématiques variées allant de la rénovation énergétique à la valorisation du patrimoine, en passant par l'accessibilité aux démarches de la vie quotidienne ou le développement commercial, entre autres. *Reste à charge pour 2022 estimatif : +108 000 €*



### Services communs

#### Mettre en commun des fonctions nécessaires à tous :

Groupement de services pour augmenter le niveau d'expertise, effectuer des économies d'échelle et assurer une continuité de service. *Reste à charge supplémentaire pour 2022 estimatif : +15 000 €*



### Logement & habitat

#### Améliorer la cohérence d'ensemble à l'échelle du territoire sur la thématique du logement et de l'habitat :

- Achèvement de l'étude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat qui engendrera une mise en œuvre (suivi et animation, enveloppes allouées pour la rénovation, etc.) et le financement de divers organismes publics  
*Coût estimatif pour 2022 : +140 905 €*
- Évaluation du Programme Local de l'Habitat 2015-2022 et élaboration d'un nouveau plan



### Développement économique

#### Dynamiser l'ensemble des secteurs économiques du territoire pour pérenniser le territoire et donner de nouveaux moyens financiers aux collectivités

Compétence obligatoire de la Communauté de Communes depuis sa création, la 2CCAM a recruté un agent à temps plein pour gérer les thématiques en lien avec le développement économique :

- suivi et développement des zones d'activités
- Facilitation et accompagnement à l'installation de nouvelles entreprises

*Coût estimatif pour 2022 : +134 850 €*



### Achats

#### Construire et déployer une stratégie achat à l'échelle du territoire

Recrutement en 2021 d'un acheteur expérimenté dont les missions sont :

- réaliser des économies d'échelle
- augmenter la qualité et la satisfaction d'achat
- faire gagner du temps aux agents qui effectuent les achats
- favoriser la sécurisation juridique des achats de la collectivité en partenariat avec le service commun commande publique  
*Coût estimatif annuel : +40 000 €*

# ÉTAT SUR LE PERSONNEL DU BUDGET PRINCIPAL

Filière	Catégorie	Pôle	Postes ouverts au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Évolution sur une année
Administrative	A	Aménagement du territoire	1	
Administrative	A	Communication	1	1
Administrative	A	Développement économique	1	1
Administrative	A	Direction Générale	3	
Administrative	A	Habitat & solidarité	2	
Administrative	A	Optimisation des moyens	3	2
Administrative	A	Patrimoine	1	
Administrative	B	Aménagement du territoire	1	
Administrative	B	Finances & comptabilité	5	4
Administrative	B	Installations sportives	1	1
Administrative	B	Optimisation des moyens	1	1
Administrative	B	Ressources Humaines	1	
Administrative	C	Aménagement du territoire	2	
Administrative	C	Commande publique	3	1
Administrative	C	Direction Générale	1	
Administrative	C	Finances & comptabilité	4	2
Administrative	C	Habitat & solidarité	2	1
Administrative	C	Installations sportives	3	1
Administrative	C	Optimisation des moyens	1	1
Administrative	C	Petites Villes de demain	1	1
<b>Administrative</b>		<b>Sous-total</b>	<b>38</b>	<b>17</b>
Culturelle	C	Patrimoine	3	
<b>Culturelle</b>		<b>Sous-total</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Médico-sociale	A	Habitat & solidarité	1	1
<b>Médico-sociale</b>		<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Sport	B	Installations sportives	6	
<b>Sport</b>		<b>Sous-total</b>	<b>6</b>	<b>0</b>
Technique	A	Commande publique	1	1
Technique	A	Direction Générale	1	
Technique	B	Aménagement du territoire	1	
Technique	B	Déchets	1	
Technique	B	Installations sportives	1	
Technique	C	Déchets	2	
Technique	C	Habitat & solidarité	2	
Technique	C	Installations sportives	10	-1
<b>Technique</b>		<b>Sous-total</b>	<b>19</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>			<b>67</b>	<b>18</b>

## Développement de services communs pour l'ensemble des collectivités du territoire

La mise en commun de plusieurs fonctions des collectivités vise à :

- Effectuer des économies d'échelle
- Augmenter le niveau de service
- Favoriser la continuité de service avec un effectif étoffé
- Donner de nouvelles perspectives d'évolution pour les agents

Une première phase de développement et création de services communs a été opérée en fin d'année 2021 sur :

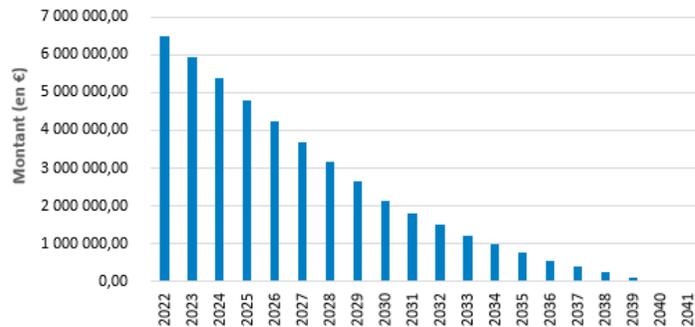
- La commande publique
  - La prospective financière
  - La comptabilité
- Financement réparti entre les communes adhérentes et l'intercommunalité, l'impact financier reste limité pour la 2CCAM

Conformément au Pacte de Gouvernance, de nouveaux services communs sont en réflexion plus ou moins avancée sur les thématiques de :

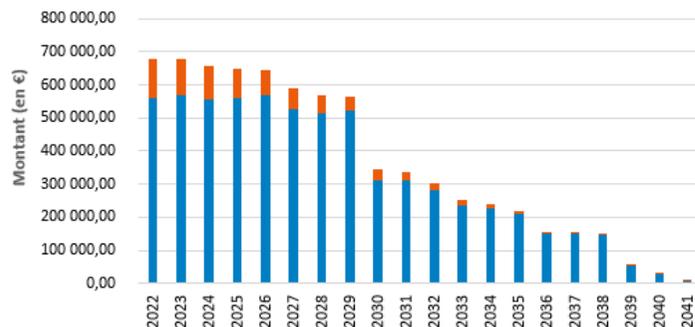
- La sécurité par un centre de supervision urbain
- Services techniques - bureau d'études
- Services techniques - centre technique intercommunal
- La gestion des systèmes d'informations (informatique et géographique)
- La communication
- Les archives et le patrimoine
- Entretien des sentiers
- Action sociale et logement
- Petite enfance
- Accueils de loisirs de mineurs
- Médiation sociale
- Serres intercommunales
- La recherche et le suivi des subventions
- Les Ressources humaines
- La Police Intercommunale

# ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

**Graphique d'extinction de la dette du Budget Principal**



**Graphique de projection du remboursement du capital (en bleu) et des intérêts (en orange)**

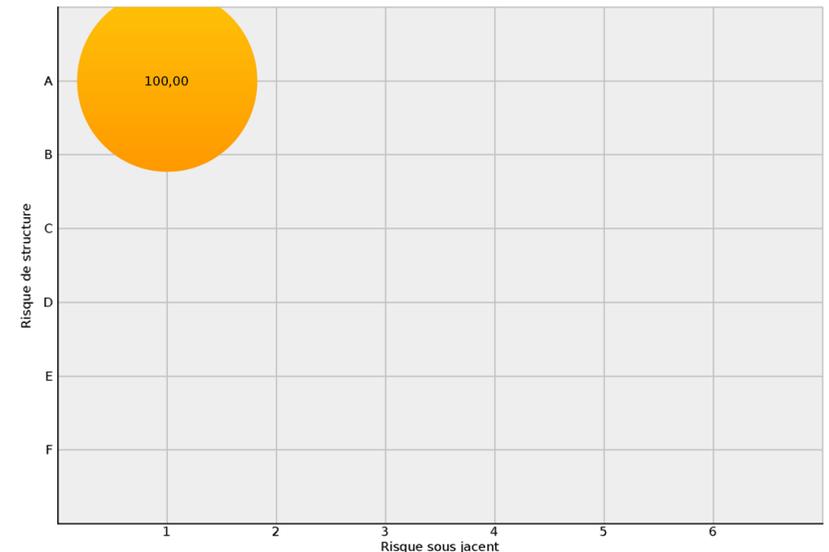


La dette est répartie entre différents prêteurs, les deux principaux sont la Banque Postale (pour 28% du Capital Restant Dû) et la Caisse d'Épargne (27%).

La 2CCAM a eu recours à l'emprunt pour la dernière fois en 2020 (600 000 €), la dette actuelle s'éteindrait en 2041. Mais la 2CCAM devrait probablement souscrire un emprunt en 2022.

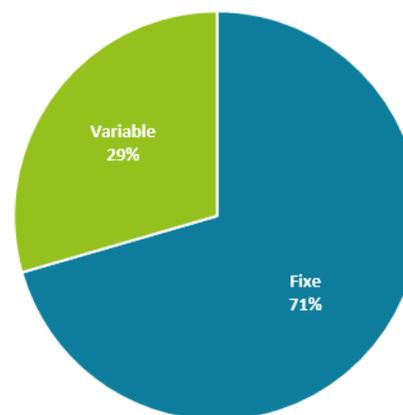
Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dette du Budget Principal est de 6 455 361,49 € avec un taux moyen de 1,91%. Cela représente un désendettement sur une année de 582 821,47 €.

Elle se compose de 19 prêts dont 70,55% ont été souscrits à taux fixe et dont 13 ont été récupérés par la 2CCAM suite à la création de l'intercommunalité. La classification de Gissler permet de connaître le niveau de risque de la dette. Dans le cas du Budget Principal, l'intégralité de la dette est classée 1A, soit le meilleur niveau de sécurisation.

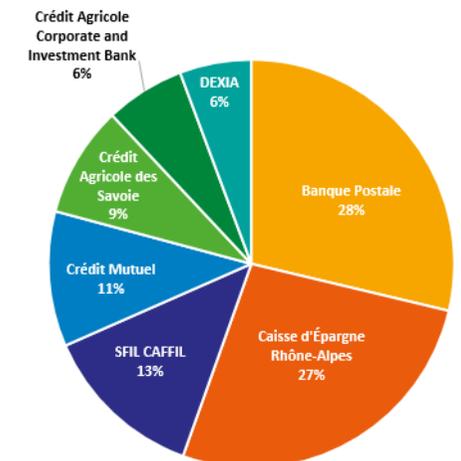


**Répartition de la dette selon la classification Gissler pour la mesure du niveau de risque**

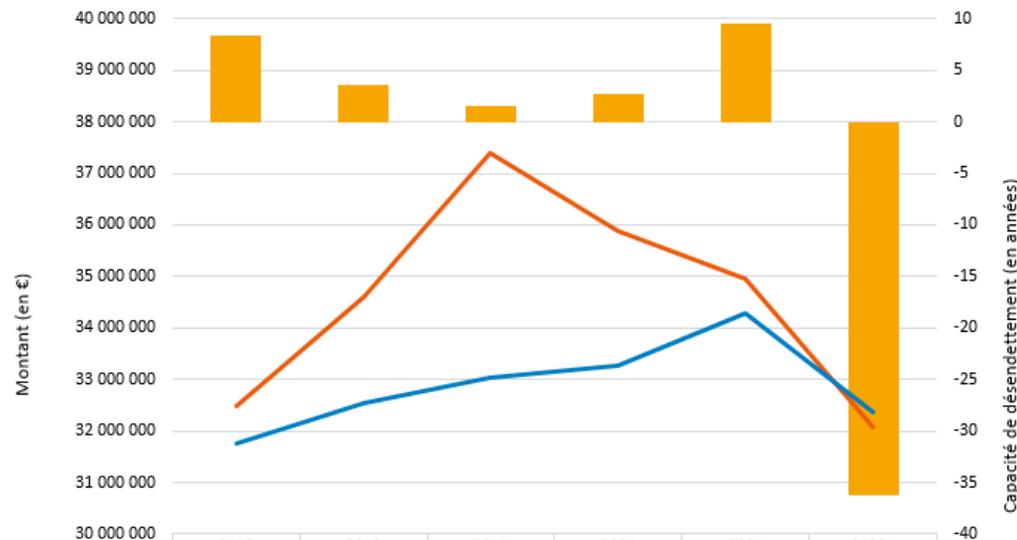
**Répartition de l'encours de dette du Budget Principal par type de taux**



**Répartition de l'encours de dette du Budget Principal par prêteur**



# CALCUL DES ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL



	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Capacité de désendettement (en années)	8,3	3,6	1,6	2,7	9,6	-36,2
Recettes de fonctionnement	32 480 935	34 600 111	37 407 044	35 891 922	34 964 333	32 082 918
Dépenses de fonctionnement	31 770 030	32 548 653	33 036 414	33 279 796	34 287 614	32 363 985

Comme annoncé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année précédente, la situation budgétaire de la 2CCAM s'est grandement détériorée suite à la crise de la COVID-19 et la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. On constate un effet « ciseaux » en 2021 avec des recettes de fonctionnement tout juste supérieures aux dépenses de fonctionnement.

Pour 2022, les prévisions sont encore plus alarmantes. Avec les éléments présentés dans les pages précédentes, il semblerait que les dépenses de fonctionnement seront supérieures aux recettes de fonctionnement, générant ainsi une épargne brute négative.

En cette période de crise, le Conseil Communautaire s'était positionné en faveur d'un montant épargné à hauteur de 1,7 millions €. Ce montant sera nécessaire pour l'équilibre du budget 2022.

Le calcul des équilibres financiers permet d'apprécier la bonne santé d'un budget.

Les 3 indicateurs à vérifier sont :

## 1. Epargne nette positive

Mode de calcul :

$$\begin{aligned} & \text{Recettes réelles de fonctionnement} \\ & - \text{Dépenses réelles de fonctionnement} \\ & = \text{Epargne brute} \\ & - \text{Capital de la dette à rembourser dans l'année} \\ & = \text{Epargne nette} \end{aligned}$$

En 2022, le montant d'**épargne nette** prévu est négatif, c'est-à-dire qu'il y a plus de charges que de ressources disponibles.

## 2. Taux d'épargne brute

Mode de calcul :

$$\frac{\text{Epargne brute}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$

Le **taux d'épargne brute** prévu est lui aussi négatif. C'est-à-dire qu'en théorie, sans report d'excédents, la collectivité ne serait pas en capacité de rembourser le capital des emprunts.

## 3. Capacité de désendettement

Mode de calcul :

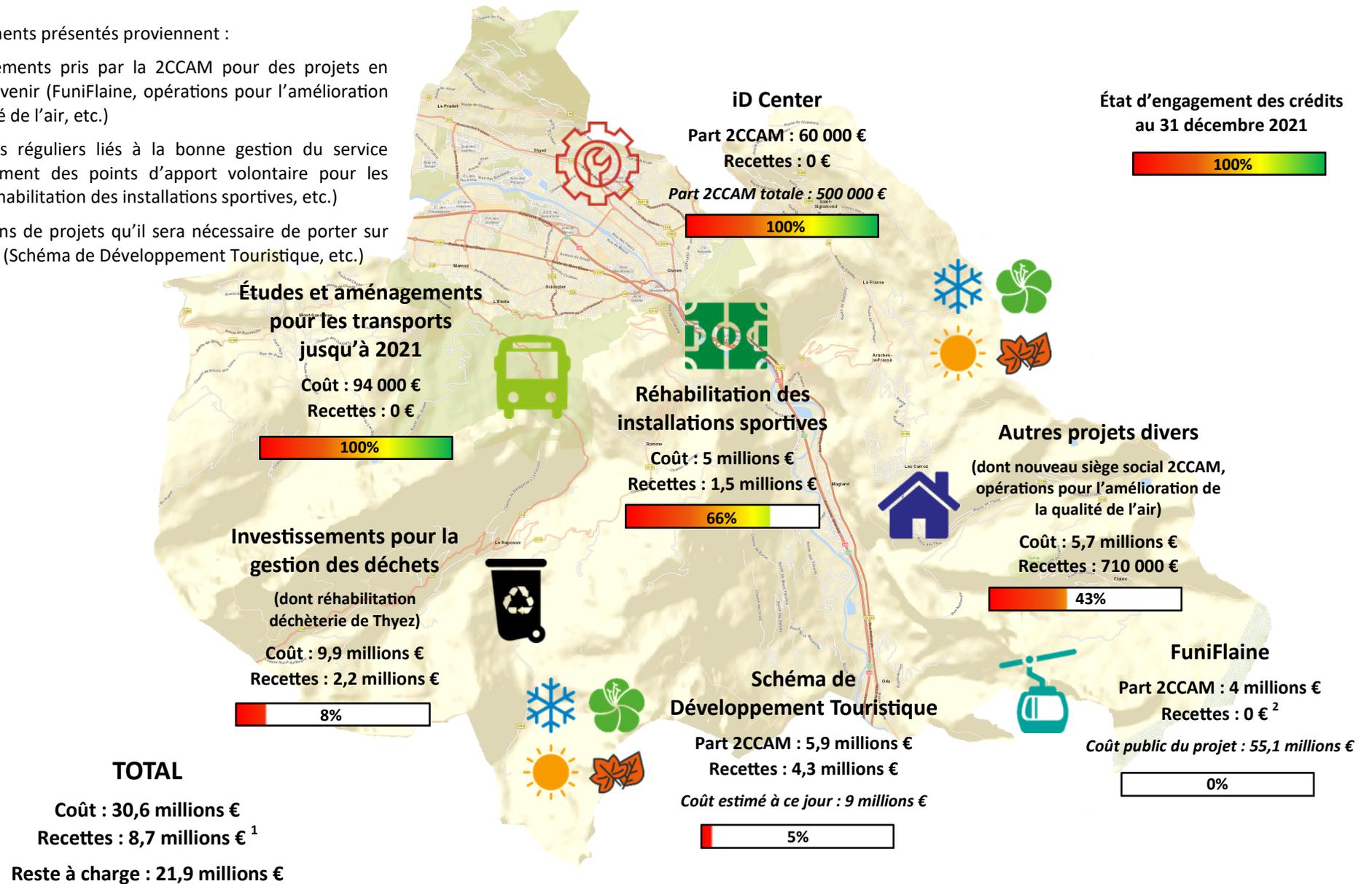
$$\frac{\text{Encours de dette à rembourser}}{\text{Epargne brute}}$$

Selon la prospective financière, la capacité de désendettement est négative, c'est-à-dire incalculable car l'épargne brute est elle-même négative. Elle était de 9,6 années à fin 2021 soit très proche du plafond d'alerte.

# PRÉVISION DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL SUR LA PÉRIODE 2020-2026

Les investissements présentés proviennent :

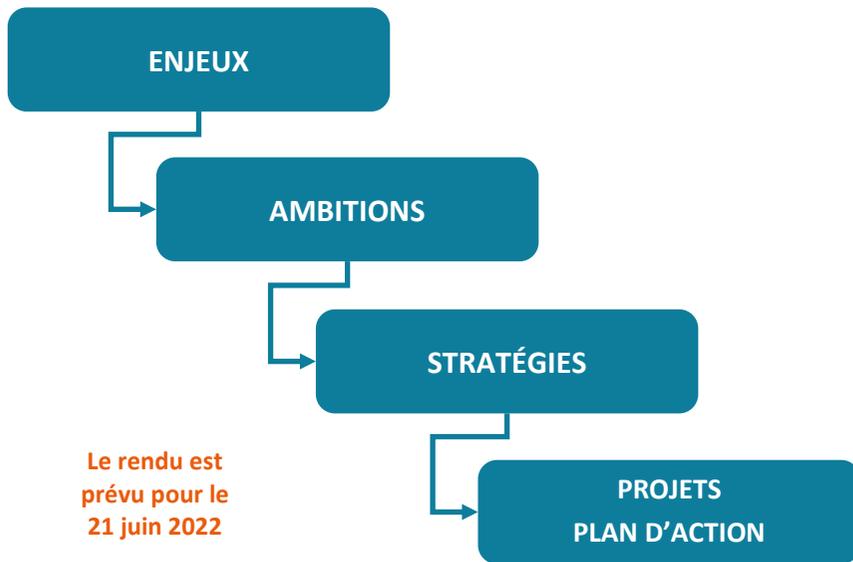
- des engagements pris par la 2CCAM pour des projets en cours ou à venir (FuniFlaine, opérations pour l'amélioration de la qualité de l'air, etc.)
- Des besoins réguliers liés à la bonne gestion du service (renouvellement des points d'apport volontaire pour les déchets, réhabilitation des installations sportives, etc.)
- De prévisions de projets qu'il sera nécessaire de porter sur le territoire (Schéma de Développement Touristique, etc.)



<sup>1</sup> le montant des recettes comprend le Fonds de Compensation de la TVA, les participations et subventions dont les notifications ont été reçues ou seront décisives pour la concrétisation du projet

<sup>2</sup> hors recettes fiscales supplémentaires générées par l'activité commerciale

# PRÉVISION DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL SUR LA PÉRIODE 2020-2026



Déterminer les priorités et les investissements futurs grâce au « **Projet de territoire** »

Initié en 2021, le « **Projet de territoire** » vise à identifier les projets prioritaires et les politiques publiques à mener pour les 10 à 15 prochaines années.

Il s'appuie sur une méthodologie de concertation impliquant élus et techniciens du territoire.

5 enjeux ont été formalisés dont 2 sont transversaux :

- Encourager et agir pour la protection de l'environnement et la maîtrise des effets du changement climatique
- Mettre en adéquation ressources et ambitions
- Accompagner et soutenir l'habitant dans son parcours de vie
- Adapter un cadre de vie favorisant l'épanouissement des habitants
- Faire prospérer une économie diversifiée sur notre territoire

Objectifs transversaux

## Le financement des projets via le dispositif « **Espace Valléen** »

La 2CCAM a candidaté et a été labélisée en 2021 « **Espace Valléen** ».

Ce dispositif mobilise des financements de l'Union Européenne, de l'État, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie sur des projets de :



Gouvernance touristique adaptée aux enjeux



Diversification touristique, concertée et coopérative



Tourisme durable

Sur cette programmation 2021-2027, il a été identifié de nombreux projets répondants à une stratégie touristique pour un montant total de 9 millions €.

Le taux de subventionnement espéré se situe entre 65% et 80% soit 5,8 à 7,1 millions € d'aides potentielles pour financer ces projets portés par des structures publiques (intercommunalité, communes, syndicats) mais également privées.



# PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

## Hypothèses du scénario

La prospective financière présentée à la page suivante intègre différents éléments dont voici la liste exhaustive :

- Les données présentées tiennent compte des résultats réellement constatés dans les Comptes Administratifs pour les exercices 2018 à 2020, estimatif pour l'année 2021
- Les dépenses et recettes comprennent les données issues de la gestion des transports pour les années 2018 à 2021. Ces données sont extraites de cette prospective à partir de l'année 2022 mais la subvention au budget annexe Transports est réintégrée à la ligne « Autres dépenses diverses ».
- Les données pour l'exercice 2022 et les suivants tiennent compte des informations dont a connaissance la 2CCAM et font l'objet d'extrapolation selon des tendances d'évolution. La bonification de Dotation d'Intercommunalité à presque 300 000 € est maintenue.
- Les données inscrites en investissement reprennent les prévisions détaillées précédemment.
- L'équilibre s'effectue de façon à maintenir un fonds de roulement minimum et nécessaire (environ 400 000 €) puis par emprunt. Les intérêts et le capital remboursé annuellement sont intégrés à N+1 dans la prospective selon la contractualisation d'un emprunt à un taux de 1% sur 20 ans.

## Analyse de la prospective

Comme constaté sur l'exercice 2021 et attendu lors du vote du Budget Primitif en mars, on peut voir que l'épargne nette est grandement fragilisée par la perte de fiscalité (effet COVID 19 et suppression de la Taxe d'Habitation). Les recettes de fonctionnement chutent de manière importante et ne retrouvent un niveau acceptable qu'à partir de l'exercice 2023, à périmètre égal après neutralisation de l'effet budget annexe Transports.

Le niveau d'épargne nette est très préoccupant en 2022 et 2023 puisque négatif, l'épargne brute étant elle-même négative selon les prévisions. Cet effet est accentué en 2023 malgré un rebond de la fiscalité par le montant de Dotation de Solidarité Communautaire obligatoire que devra reverser la 2CCAM à hauteur de 50% du dynamisme fiscal des 4 taxes, comparé à l'exercice précédent.

La montée en charge des investissements est importante avec des engagements et impératifs (FuniFlaine, Schéma de Développement Touristique, aménagement du nouveau siège social de la 2CCAM, investissement pour les nouvelles normes en terme de gestion des déchets, entre autres). Le projet de territoire, en cours d'élaboration, viendra prochainement formaliser ces engagements.

Ceux-ci sont donc entièrement couverts par l'emprunt, ce qui induit une augmentation mécanique des intérêts payés (ligne repère n°9) et surtout du capital remboursé annuellement (ligne repère n°13). Ce phénomène crée un effet ciseau qui plongerait le Budget Principal dans une spirale négative. Le ratio de capacité de désendettement, qui mesure le temps que mettrait une collectivité à rembourser l'intégralité de sa dette si elle affectait l'ensemble de ses ressources disponibles à ce poste de dépenses, se situe à plus de 28 années à horizon 2026, soit bien loin du plafond recommandé de 12 années.

# PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

Tableau de prospective intégrant les données liées à la gestion des déchets et au nouveau budget Transports à partir de 2022

Rep.	Intitulé	Calcul	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Impôts et taxes		23 191 627,00	24 747 943,28	24 335 307,05	20 997 166,61	20 529 522,58	21 574 691,36	21 856 030,43	22 090 675,00	22 378 680,40
2	Dotation Globale de Fonctionnement		6 263 689,00	6 120 976,00	6 010 223,00	6 181 415,00	6 054 096,00	5 929 701,83	5 808 183,25	5 689 493,20	5 573 587,24
3	Produits des services		1 808 678,77	1 927 055,84	1 432 469,14	1 160 786,96	1 112 656,83	1 254 368,59	1 254 368,59	1 254 368,59	1 254 368,59
4	Autres recettes diverses		3 336 116,43	4 611 068,44	4 113 922,36	6 624 964,07	4 386 642,11	4 410 414,25	4 429 124,82	4 447 928,95	4 466 827,09
5	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A</b>	<b>34 600 111,20</b>	<b>37 407 043,56</b>	<b>35 891 921,55</b>	<b>34 964 332,64</b>	<b>32 082 917,52</b>	<b>33 169 176,04</b>	<b>33 347 707,09</b>	<b>33 482 465,73</b>	<b>33 673 463,32</b>
6	Charges à caractère général		8 485 984,70	8 918 648,64	8 703 215,46	8 759 044,37	5 420 430,04	5 501 736,49	5 584 262,54	5 668 026,47	5 753 046,87
7	Charges de personnel		2 280 196,39	2 323 769,64	2 308 906,06	2 661 407,12	3 224 605,91	3 272 975,00	3 322 069,62	3 371 900,67	3 422 479,18
8	Attributions de compensation		16 724 735,60	16 683 074,60	16 683 074,60	16 531 246,27	16 221 955,29	16 221 955,29	16 221 955,29	16 221 955,29	16 221 955,29
9	Intérêts des emprunts		144 279,81	151 261,50	138 853,89	128 576,57	123 613,73	153 503,87	185 371,88	214 220,57	228 567,21
10	Autres dépenses diverses		4 913 456,85	4 959 660,10	5 445 746,06	6 207 339,47	7 373 380,21	8 079 095,67	7 023 905,24	7 132 396,81	7 267 855,05
11	<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B</b>	<b>32 548 653,35</b>	<b>33 036 414,48</b>	<b>33 279 796,07</b>	<b>34 287 613,80</b>	<b>32 363 985,18</b>	<b>33 229 266,31</b>	<b>32 337 564,57</b>	<b>32 608 499,82</b>	<b>32 893 903,60</b>
12	<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>C = A - B</b>	<b>2 051 457,85</b>	<b>4 370 629,08</b>	<b>2 612 125,48</b>	<b>676 718,84</b>	<b>-281 067,66</b>	<b>-60 090,27</b>	<b>1 010 142,52</b>	<b>873 965,91</b>	<b>779 559,72</b>
13	Remboursement du capital des emprunts	D	431 299,73	506 048,33	537 792,90	543 278,08	556 413,48	757 549,84	960 387,35	1 170 502,16	1 334 462,62
14	<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>E = C - D</b>	<b>1 620 158,12</b>	<b>3 864 580,75</b>	<b>2 074 332,58</b>	<b>133 440,76</b>	<b>-837 481,14</b>	<b>-817 640,11</b>	<b>49 755,18</b>	<b>-296 536,25</b>	<b>-554 902,90</b>
15	Dépenses d'équipements (dont RAR)		642 394,36	2 108 087,23	4 767 617,76	2 467 865,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Subventions d'investissement versées		559 002,03	240 000,00	138 899,03	123 217,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Autres dépenses d'investissement		740,00	0,00	91 746,00	0,00	4 294 100,00	5 375 330,73	6 854 662,73	4 417 080,73	2 999 680,73
18	<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT (hors emprunts)</b>	<b>F</b>	<b>1 202 136,39</b>	<b>2 348 087,23</b>	<b>4 998 262,79</b>	<b>2 591 083,68</b>	<b>4 294 100,00</b>	<b>5 375 330,73</b>	<b>6 854 662,73</b>	<b>4 417 080,73</b>	<b>2 999 680,73</b>
19	FCTVA		70 476,00	109 465,00	492 028,00	144 478,99	658 292,52	699 046,29	794 407,99	470 491,33	451 725,15
20	Subventions		23 500,00	15 000,00	139 152,00	630 658,23	243 576,00	861 291,67	1 504 897,17	971 553,33	291 666,67
21	Restes à réaliser		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Autres recettes diverses		2 491,09	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT (hors emprunts)</b>	<b>G</b>	<b>96 467,09</b>	<b>124 465,00</b>	<b>631 280,00</b>	<b>775 137,22</b>	<b>901 868,52</b>	<b>1 560 337,96</b>	<b>2 299 305,16</b>	<b>1 442 044,66</b>	<b>743 391,82</b>
24	Besoin de financement	H = F - G	1 105 669,30	2 223 622,23	4 366 982,79	1 815 946,46	3 392 231,48	3 814 992,77	4 555 357,57	2 975 036,07	2 256 288,91
25	Rappel Epargne nette	E	1 620 158,12	3 864 580,75	2 074 332,58	133 440,76	-837 481,14	-817 640,11	49 755,18	-296 536,25	-554 902,90
26	Emprunts nouveaux	I	2 000 000,00	0,00	600 000,00	0,00	4 229 712,62	4 632 632,88	4 505 602,40	3 271 572,32	2 811 191,81
27	<b>En-cours de dette au 31/12</b>	<b>J</b>	<b>7 479 275,53</b>	<b>6 943 414,36</b>	<b>7 038 182,96</b>	<b>6 490 467,54</b>	<b>10 163 766,68</b>	<b>14 038 849,73</b>	<b>17 584 064,78</b>	<b>19 685 134,94</b>	<b>21 161 864,13</b>
28	<b>Ratio de capacité de désendettement (en années)</b>	<b>K = J ÷ C</b>	<b>3,6</b>	<b>1,6</b>	<b>2,7</b>	<b>9,6</b>	<b>-36,2</b>	<b>-233,6</b>	<b>17,4</b>	<b>22,5</b>	<b>27,1</b>
29	Taux d'épargne brute	L = C ÷ A	5,9%	11,7%	7,3%	1,9%	-0,9%	-0,2%	3,0%	2,6%	2,3%
30	Taux d'endettement	M = J ÷ A	21,6%	18,6%	19,6%	18,6%	31,7%	42,3%	52,7%	58,8%	62,8%

# FOCUS SUR LA GESTION DES DÉCHETS, COMPOSANTE DU BUDGET PRINCIPAL

## Analyse des évolutions attendues pour les années à venir



La loi de transition énergétique pour la croissance verte oblige désormais les pouvoirs publics à collecter l'ensemble des plastiques alimentaires. Jusqu'à présent, seuls les emballages en forme de bouteille étaient concernés. De plus, le mode de collecte va évoluer avec une mise en commun des déchets plastiques et d'emballage qui seront ensuite triés au centre de tri.

**Date de mise en œuvre :** 1<sup>er</sup> janvier 2023 (au plus tard)

**Incidence organisationnelle :** augmentation du nombre de tournées pour l'évacuation des déchets, hausse du volume à traiter, nouvelles chaînes de tri adaptées

**Incidence financière probable :** environ 100 000 € par an (hors investissement)



La 2CCAM engage une démarche de suppression progressive de la collecte des déchets en porte à porte pour effectuer des économies de fonctionnement et limiter ainsi les hausses de coûts subies ou à venir.

**Date de mise en œuvre :** dès 2022

**Incidence organisationnelle :** réduction du nombre de KM effectués par le prestataire pour la collecte

**Incidence financière probable :** réduction sous 10 ans de près de 25% du coût de collecte des déchets ménagers



Toujours dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les déchets fermentescibles autrement appelés bio déchets, doivent être traités différemment des autres déchets ménagers afin de réduire les volumes incinérés ou enfouis.

**Date de mise en œuvre :** 1<sup>er</sup> janvier 2024 (au plus tard)

**Incidence organisationnelle :** installation massive de composteurs dans les habitats pouvant les recueillir, mise à disposition de conteneurs spécifiques, installation de conteneurs en point d'apport volontaire adéquat, collecte supplémentaire de la part du prestataire

**Incidence financière probable :** environ 200 000 € par an en charges de fonctionnement, investissement de 1 million € pour les conteneurs sur 2 ans



La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est en évolution progressive, passant de 8€ la tonne en 2021 à 15€ la tonne à horizon 2025.

**Date de mise en œuvre :** 1er janvier 2021

**Incidence organisationnelle :** aucune

**Incidence financière probable :** augmentation des coûts de traitement des déchets incinérés ou enfouis (environ 17 000 tonnes pour le territoire soit 70 000 € par an)

# FOCUS SUR LA GESTION DES DÉCHETS, COMPOSANTE DU BUDGET PRINCIPAL

Tableau de prospective financière de la fonction « Gestion des déchets » au sein du Budget Principal

Rep.	Intitulé	Calcul	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Produits des services (revente de matériaux)		311 714,41	268 570,42	137 879,89	224 649,14	239 373,11	217 566,84	197 962,51	180 340,14	164 501,74
2	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères		5 517 620,00	5 612 260,00	5 751 748,00	5 814 368,91	5 872 512,60	5 931 237,73	5 990 550,10	6 050 455,60	6 110 960,16
3	Dotations et participations (éco-organismes)		418 781,34	324 906,33	389 770,48	437 185,81	400 000,00	524 800,00	524 800,00	524 800,00	524 800,00
4	Autres produits (75+77)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A</b>	<b>6 248 115,75</b>	<b>6 205 736,75</b>	<b>6 279 398,37</b>	<b>6 476 203,86</b>	<b>6 511 885,71</b>	<b>6 673 604,57</b>	<b>6 713 312,61</b>	<b>6 755 595,74</b>	<b>6 800 261,90</b>
6	Charges à caractère général		3 123 575,27	3 129 360,25	3 187 082,40	3 580 347,62	3 837 416,46	3 999 769,83	4 213 334,88	4 227 379,91	4 241 912,25
7	<i>dont Collecte des ordures ménagères et assimilées</i>		1 471 355,20	1 583 545,54	1 596 610,39	1 656 174,44	1 810 965,00	1 792 855,35	1 774 745,70	1 756 636,05	1 738 526,40
8	<i>dont Exploitation des déchèteries</i>		1 309 950,63	1 322 083,10	1 299 080,32	1 631 218,78	1 712 000,00	1 787 680,00	1 814 495,20	1 841 712,63	1 869 338,32
9	<i>dont Transport, tri et conditionnement emballages recyclables</i>		113 137,18	113 920,05	142 995,79	145 772,32	165 000,00	167 475,00	169 987,13	172 536,93	175 124,99
10	<i>dont Impact financier de la collecte des plastiques et des biodéchets</i>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
11	<i>dont Gestion régie de Flaine (camion, carburant, transfert)</i>		78 718,12	54 288,76	77 193,46	79 755,74	81 350,85	82 977,87	84 637,43	86 330,18	88 056,78
12	<i>dont autres charges diverses</i>		150 414,14	55 522,80	71 202,44	67 426,34	68 100,60	68 781,61	69 469,43	70 164,12	70 865,76
13	Charges de personnel		233 764,55	211 103,70	220 145,52	208 371,42	237 442,90	241 004,54	244 619,61	248 288,90	252 013,24
14	Atténuations de produits (versement Scouts)		0,00	0,00	3 059,60	2 079,97	2 100,77	2 121,78	2 143,00	2 164,43	2 186,07
15	Incinération des déchets		2 299 045,10	2 386 714,00	2 415 650,60	2 370 157,90	2 400 000,00	2 422 666,67	2 445 333,33	2 468 000,00	2 468 000,00
16	Charges exceptionnelles		0,00	79 300,00	24,62	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
17	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B</b>	<b>5 656 384,92</b>	<b>5 806 477,95</b>	<b>5 825 962,74</b>	<b>6 160 956,91</b>	<b>6 477 960,13</b>	<b>6 666 562,82</b>	<b>6 906 430,82</b>	<b>6 946 833,24</b>	<b>6 965 111,55</b>
18	<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>C = A-B</b>	<b>591 730,83</b>	<b>399 258,80</b>	<b>453 435,63</b>	<b>315 246,95</b>	<b>33 925,59</b>	<b>7 041,75</b>	<b>-193 118,20</b>	<b>-191 237,49</b>	<b>-164 849,65</b>
19	Dépenses d'équipements		581 093,78	1 201 153,84	581 466,49	460 718,44	1 352 600,00	1 755 900,00	2 735 250,00	1 619 150,00	1 601 750,00
20	Autres investissements divers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>D</b>	<b>581 093,78</b>	<b>1 201 153,84</b>	<b>581 466,49</b>	<b>460 718,44</b>	<b>1 352 600,00</b>	<b>1 755 900,00</b>	<b>2 735 250,00</b>	<b>1 619 150,00</b>	<b>1 601 750,00</b>
22	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>E</b>	<b>74 710,81</b>	<b>171 191,17</b>	<b>419 805,91</b>	<b>74 395,16</b>	<b>227 835,46</b>	<b>265 892,44</b>	<b>726 873,09</b>	<b>257 239,33</b>	<b>254 877,15</b>
23	<b>Besoin de financement en investissement</b>	<b>F = D-E</b>	<b>506 382,97</b>	<b>1 029 962,67</b>	<b>161 660,58</b>	<b>386 323,28</b>	<b>1 124 764,54</b>	<b>1 490 007,56</b>	<b>2 008 376,91</b>	<b>1 361 910,67</b>	<b>1 346 872,85</b>
24	Epargne de gestion	<b>C</b>	591 730,83	399 258,80	453 435,63	315 246,95	33 925,59	7 041,75	-193 118,20	-191 237,49	-164 849,65
25	<b>Résultat annuel fonction déchets</b>	<b>G = C-F</b>	<b>85 347,86</b>	<b>-630 703,87</b>	<b>291 775,05</b>	<b>-71 076,32</b>	<b>-1 090 838,95</b>	<b>-1 482 965,81</b>	<b>-2 201 495,11</b>	<b>-1 553 148,17</b>	<b>-1 511 722,50</b>
26	<b>Participation du Budget Principal</b>	<b>H</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 090 838,95</b>	<b>1 482 965,81</b>	<b>2 201 495,11</b>	<b>1 553 148,17</b>	<b>1 511 722,50</b>

## Analyse de la prospective

Une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) bien dimensionnée jusqu'à 2021 par rapport aux charges et au volume d'investissement nécessaire mais plus suffisante aux vues des enjeux à venir.

Une épargne de gestion qui se dégrade du fait de charges de fonctionnement de plus en plus importantes coût du gazole, nouveaux marchés, nouvelles normes (collecte des plastiques, etc.)

# ÉLÉMENTS A DÉBATTRE POUR LE BUDGET PRINCIPAL

## Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, qu'est-ce que c'est ?

Les premiers éléments issus de l'étude pré-opérationnelle OPAH laissent apparaître 3 champs d'intervention prioritaires sur le territoire :

- La réhabilitation de l'habitat indigne (insalubre, dégradé)
- La rénovation énergétique
- L'autonomie à domicile (adaptation du logement au vieillissement de son occupant).

## Impact financier du dispositif :

En réalisation opérationnelle, la première estimation financière fait état de 800 dossiers maximum à étudier pour un coût de 1 623 600 € sur 5 ans. Une partie est prise en charge par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et Ma Prime Rénov' Sérénité à hauteur de 214 550 €.

Coût d'ingénierie maximum à supporter par la 2CCAM : 1 409 050 € sur 5 ans

Ensuite, interviendront des aides directes aux propriétaires pour engager des travaux. Le financement sera assuré en partie par l'ANAH et Ma Prime Rénov' Sérénité, le Département de la Haute-Savoie et potentiellement la 2CCAM et les communes. Une nouvelle fois, les choix politiques et les enveloppes financières allouées seront déterminantes dans l'attractivité du dispositif.

Montant d'aide estimé pour 800 dossiers à financer par la 2CCAM : 1 038 600 € sur 5 ans

## Orientations en matière d'évolutions des politiques à mener impactant le fonctionnement de la collectivité

### • Positionnement du Conseil Communautaire sur la politique d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Comme évoqué dans la partie « Évolution des dépenses de fonctionnement », la 2CCAM est en train d'achever une étude pré-opérationnelle relative à l'amélioration de l'habitat.

La Conseil Communautaire sera amené à se positionner sur :

- le niveau d'ambition à donner à la démarche en définissant un nombre cible de dossiers à réaliser
- le ou les champs d'intervention sur lesquels les aides devront intervenir.

### • Politique en matière de sensibilisation à la réduction des déchets produits et aux bons gestes de tri

Le SIVOM de la Région de Cluses propose aux collectivités de la moyenne vallée de l'Arve de regrouper les actions en matière de sensibilisation à la réduction des déchets produits et aux bons gestes de tri.

Le transfert de cette compétence assurée aujourd'hui par la 2CCAM engendrerait une charge supplémentaire mais ouvrirait de nouvelles perspectives en matière de sensibilisation et donc de réduction des déchets, soit par extension des coûts de traitement ou d'augmentation des valorisations de la part des éco-organismes.

# ÉLÉMENTS A DÉBATTRE POUR LE BUDGET PRINCIPAL

## Discussion sur le principe de solidarité à l'échelle du territoire intercommunal

- **Échéancier de rattrapage de la Dotation de Solidarité Communautaire obligatoire et facilité de remboursement dans un contexte économique délicat**

Comme évoqué dans la partie « Évolution des dépenses de fonctionnement », la 2CCAM se retrouve dans l'obligation de verser une Dotation de Solidarité Communautaire obligatoire aux communes signataires du Contrat de Ville. Il restera 420 675,01 € à rembourser pour la partie relative aux années 2017 à 2021.

De plus, le rebond économique attendu en 2023 devrait engendrer un dynamisme fiscal sans précédent, mais un dynamisme relatif. En effet, il concernerait davantage un retour à une situation « normale » à un niveau proche de l'avant crise plus qu'une réelle croissance du produit des impôts et taxes. Le montant à verser pourrait alors avoisiner les 450 000 €, selon les projections. Cette somme constituerait un manque à gagner important pour la 2CCAM, au vu de la perte de la Taxe d'Habitation.

- **Solidarité concernant les services communs et à l'exercice de certaines compétences**

Le Conseil Communautaire s'est engagé à l'application d'une solidarité dans plusieurs cas de figure. Quelle sera la politique à adopter dans les années à venir sur cette thématique ?

- **Participation des communes à l'effort de crise via la diminution des attributions de compensation**

La législation en vigueur autorise la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à modifier, annuellement, le montant des Attributions de Compensation (AC) qui reviennent chaque année aux communes.

## Répartition libre des attributions de compensation

Les attributions de compensation proviennent de l'écart entre la fiscalité professionnelle qui revenait au territoire au moment de la création de l'intercommunalité et les besoins en ressources de l'EPCI pour exercer ses propres compétences. Cette différence était donc reversée aux communes en fonction de la part à laquelle chacune contribuait.

A chaque transfert de compétence, le solde entre les dépenses et les recettes est déduit des attributions de compensation pour financer l'écart et assurer une neutralité budgétaire tant pour l'intercommunalité que les communes.

Néanmoins, le conseil communautaire a la possibilité de modifier librement les attributions de compensation, avec accord expresse de l'ensemble des communes concernées.

Ainsi, les communes disposent d'une réelle possibilité de soutenir l'intercommunalité qui subit fortement la crise sanitaire et économique.

# ÉLÉMENTS A DÉBATTRE POUR LE BUDGET PRINCIPAL

## Différents dispositifs de subventions

Les 11 collectivités du territoire (10 communes + intercommunalité) bénéficient chaque année de près de 3,3 millions €<sup>1</sup> de subventions pour des projets dont les principaux financeurs sont :

- L'État
- La Région Auvergne Rhône-Alpes
- Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

<sup>1</sup> Donnée issue des comptes de gestion des 11 collectivités du territoire sur la période 2017-2019, sur les recettes d'investissement uniquement des budgets principaux.

## Quelle priorisation et quel financement pour les investissements ?

### • Priorisation des investissements

Comme le montre la prospective financière, l'épargne nette sera négative en 2022, la 2CCAM ne serait donc théoriquement pas en mesure de réaliser des investissements. Mais grâce au montant volontairement mis de côté en 2021 (1,7 millions €) pour faire face aux effets de la crise, la capacité d'investissement s'en trouve préservée. Le Conseil Communautaire devra se positionner sur les investissements essentiels à réaliser en 2022 et les priorités pour les années à venir.

### • Financement par l'emprunt

En plus des excédents de l'exercice 2021, la 2CCAM aura la possibilité de mobiliser un emprunt pour financer ses dépenses d'équipement. Grâce à un taux d'endettement très faible (moins de 19% à fin 2021) contre plus de 80% en moyenne pour les EPCI en France), la 2CCAM garde un levier de financement important, avec des conditions de marchés qui restent très favorables.

### • Fonds de concours

En complément de la possibilité de réduire les attributions de compensation, les communes peuvent participer au financement de certains projets portés par l'intercommunalité via l'abondement de fonds de concours.

### • Répartition des enveloppes de subventions au profit de la 2CCAM à l'échelle du territoire

Enfin, le Conseil Communautaire pourrait rendre un avis quant à la répartition des enveloppes de financement issues des dispositifs de subventions. La priorité pourrait ainsi être donnée aux projets portés par l'intercommunalité.

# ÉLÉMENTS A DÉBATTRE POUR LE BUDGET PRINCIPAL

## Augmentation des taux de fiscalité directe locale

Le Conseil Communautaire vote, chaque année, des taux de fiscalité sur les impôts qui reviennent à l'intercommunalité. Voici ceux qui pourraient être impactés dans la recherche de produits supplémentaires :

- **Augmentation des taux d'imposition sur les ménages**

Suite à la suppression de la Taxe d'Habitation, le Conseil Communautaire, comme les Conseils Municipaux des communes, garde la possibilité de faire évoluer les des Taxes sur le **Foncier Bâti et Non Bâti**.

De même, selon la prospective financière dédiée à la gestion des déchets, montrant une forte montée en charge des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement pour les années à venir, le Conseil Communautaire peut décider d'augmenter le taux de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**.

- **Augmentation des taux d'imposition aux entreprises**

Le taux de la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** ne peut évoluer que dans les mêmes proportions que ceux des taxes ménages à l'échelle du territoire. Ainsi, suite à l'instauration de la Taxe d'Habitation et des Taxes sur le Foncier Bâti et Non Bâti en 2018, la 2CCAM a eu la possibilité en 2019 d'augmenter le taux de CFE. Le législateur a permis la mise en réserve de cette potentielle augmentation pour une durée de 3 ans. L'année 2022 marque donc la dernière année de mobilisation de ce taux mis en réserve (**le taux actuel est de 20,70% et peut monter au maximum à 22,11% ce qui représenterait un produit supplémentaire d'environ 600 000 € par an**).

- **Augmentation de la taxe GEMAPI ou financement de l'écart à périmètre égal ?**

Suite au transfert de la compétence **GEMAPI** en 2017 aux intercommunalités, la 2CCAM avait fait le choix de déléguer sa gestion au SM3A. Le coût annuel avait alors été fixé à 16,00 € par habitant. Le SM3A a décidé qu'à partir de 2022, le coût annuel passera à 17,50 € par habitant. Le Conseil Communautaire devra donc se positionner sur la répercussion ou non de cette augmentation sur la fiscalité. Sachant également que l'intercommunalité finance d'autres compétences (Arve Pure, PPA, etc.) sans ressource spécifique.

## Calcul de mobilisation du potentiel fiscal

Cet indicateur mesure l'écart entre le taux moyen national et le taux pratiqué à l'échelle du territoire. Un taux inférieur à 100% signifie que la pression fiscale est moins importante sur le territoire qu'au niveau national.

Taxe sur le Foncier Bâti		
Intercommunalités	Taux moyen pondéré sur le territoire	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal
Cluses Arve et montagnes	14,35%	66%
Pays du Mont-Blanc	18,79%	87%
Faucigny Glières	15,76%	73%
Montagnes du Giffre	17,57%	81%

Taxe sur le Foncier Non Bâti		
Intercommunalités	Taux moyen pondéré sur le territoire	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal
Cluses Arve et montagnes	78,04%	156%
Pays du Mont-Blanc	80,26%	161%
Faucigny Glières	72,14%	145%
Montagnes du Giffre	92,03%	185%

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères		
Intercommunalités	Taux moyen pondéré sur le territoire	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal
Cluses Arve et montagnes	8,92%	N.C
Pays du Mont-Blanc	7,26%	N.C
Faucigny Glières	10,54%	N.C
Montagnes du Giffre	REOM	N.C

Cotisation Foncière des Entreprises		
Intercommunalités	Taux moyen pondéré sur le territoire	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal
Cluses Arve et montagnes	20,70%	78%
Pays du Mont-Blanc	30,36%	115%
Faucigny Glières	21,74%	82%
Montagnes du Giffre	30,49%	115%

# PRÉVISIONS DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2022

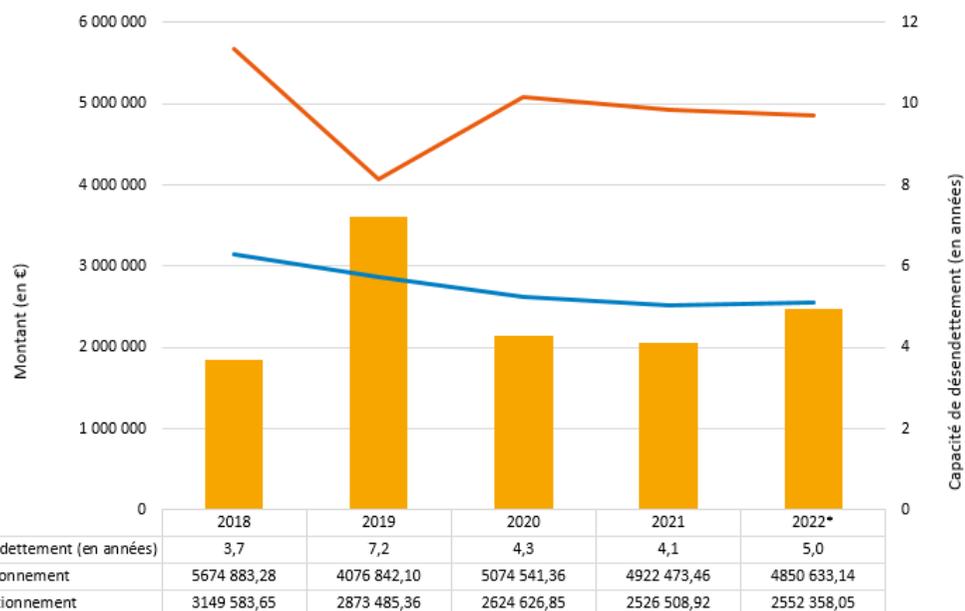
## Un budget 2022 sans évolution majeure

Suite à l'uniformisation de la gestion de la compétence Assainissement Collectif par l'extension des contrats de Délégation de Service Public (DSP) sur l'ensemble du territoire, le niveau de recettes et de dépenses de fonctionnement reste relativement stable.

L'épargne se situe à un niveau suffisant pour assimiler l'ensemble des projets de la collectivité. Sur la période 2020-2028, le taux d'épargne brute oscille entre 40 et 50%, ce qui constitue un indicateur solide.

## Démarrage du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2028

L'année 2021 a marqué le terme du premier Plan Pluriannuel d'Investissement de la collectivité et une nouvelle programmation a été présentée en commission. Après étude de la prospective financière, le PPI 2022-2028 dans sa globalité peut être tenu sans dégrader la situation financière du budget. Le financement complémentaire se fera via l'emprunt tout en maintenant une capacité de désendettement suffisante.



## Détail des projets marquants prévus en 2022

- Poursuite des travaux de méthanisation à la station d'épuration d'Arâches-la-Frasse
- Installation de débitmètres sur le réseau intercommunal pour mieux mesurer les rejets effectués
- Poursuite de la création de réseaux à Nancy-sur-Cluses et à Saint-Sigismond
- Nombreux travaux de reprise de réseaux sur l'ensemble du territoire

## Au niveau des recettes d'investissement

- Subventions sur de nombreux projets de la part du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Probable mobilisation de l'emprunt en 2022

TYPES D'OPÉRATIONS	MONTANT TOTAL PPI	RECETTES PRÉVUES	RESTE A CHARGE
Reprise de réseaux	10 344 000,00	1 629 750,00	8 714 250,00
Création de réseaux	12 878 000,00	3 323 400,00	9 554 600,00
Méthanisation	810 000,00	405 000,00	405 000,00
STEP	1 000 000,00	300 000,00	700 000,00
Diagnostic	264 000,00	132 000,00	132 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>25 296 000,00</b>	<b>5 790 150,00</b>	<b>19 505 850,00</b>

Montant global des projets prévus au PPI 2022-2028

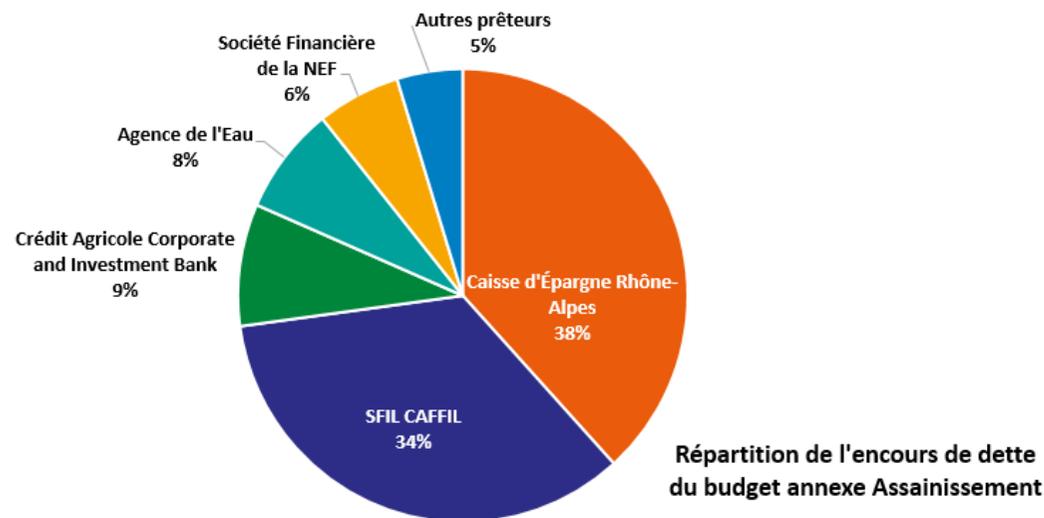
# ÉTAT SUR LE PERSONNEL ET SUR LA DETTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

## Projet de tableau des effectifs et évolutions attendues

Filière	Catégorie	Pôle	Postes ouverts au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Évolution sur une année
Administrative	C	Assainissement	1	
<b>Administrative</b>		<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Technique	B	Assainissement	1	
Technique	C	Assainissement	3	
<b>Technique</b>		<b>Sous-total</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>			<b>5</b>	<b>0</b>

L'année 2022 ne marquera pas de changements importants pour la gestion des ressources humaines affectées à l'assainissement.

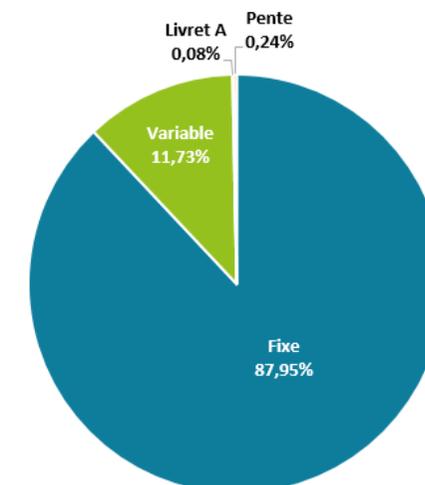
## État de la dette du budget annexe Assainissement



Les 2 prêteurs principaux, la Caisse d'Épargne et la SFIL détiennent 72,85 % de la dette totale.

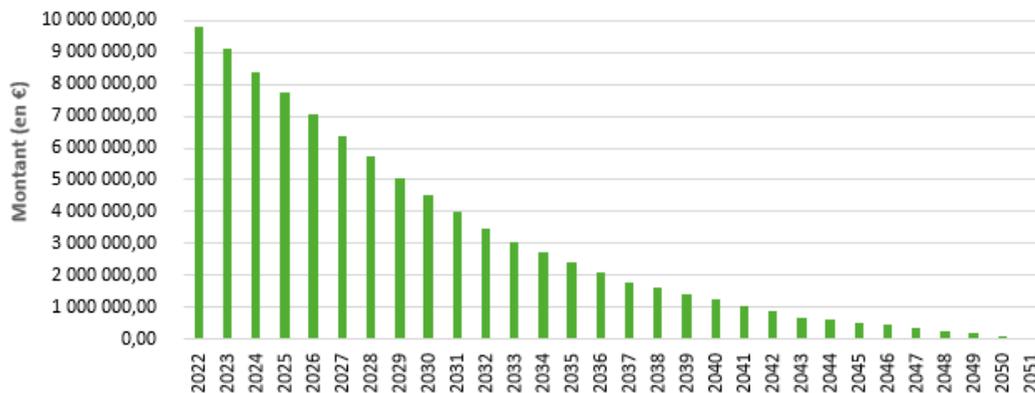
Sans nouvel emprunt, la dette s'éteindra en 2051.

## Répartition de l'encours de dette du budget annexe Assainissement par type de taux

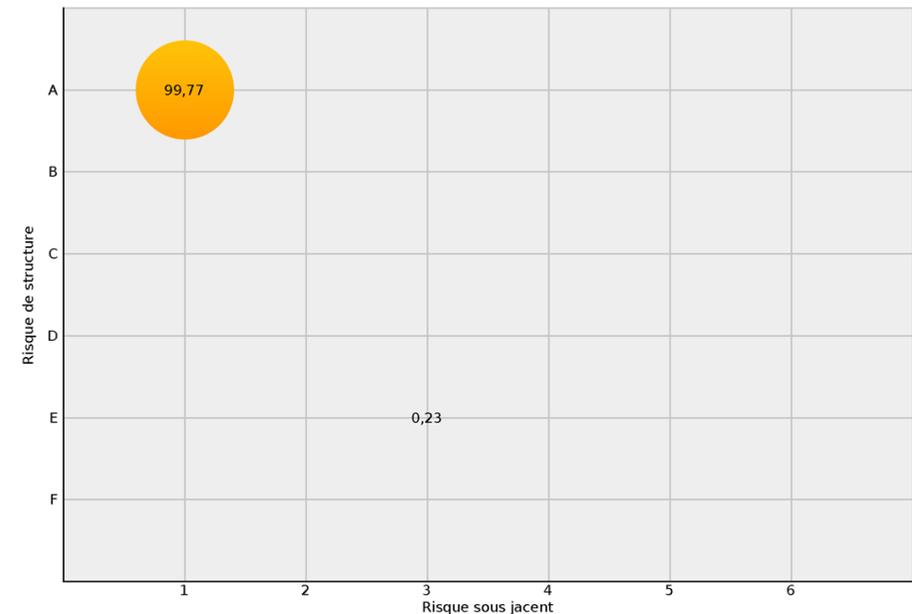
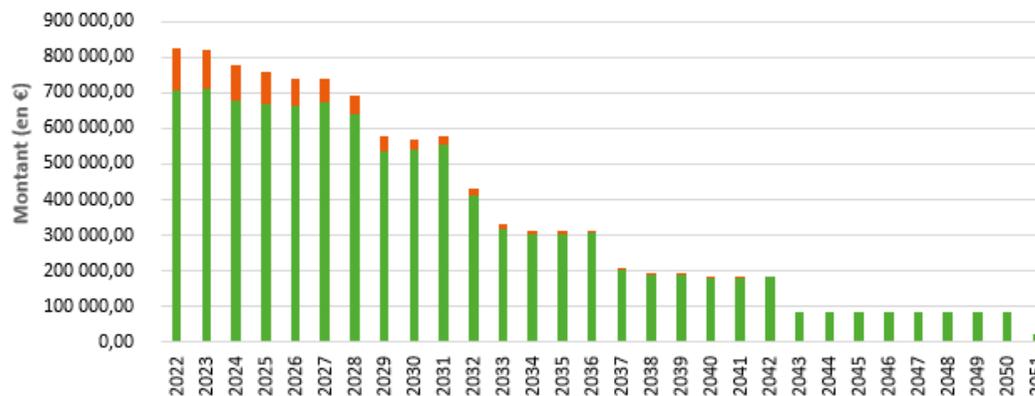


# ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

**Graphique d'extinction de la dette du budget annexe Assainissement**



**Graphique de projection du remboursement du capital (en vert) et des intérêts (en orange)**



**Répartition de la dette selon la classification de Gissler pour la mesure du niveau de risque**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dette du budget annexe Assainissement s'établit à 9 806 994,92 €. Tout comme pour le Budget Principal, le taux moyen est en recul à 2,22 %. Le désendettement en une année s'élève à 708 299,53 €.

Cette année, les échéances remboursées seront de 917 396,05 €. Certains intérêts variables ne sont pas connus à ce stade, ce chiffre peut donc varier légèrement.

Elle comporte 24 prêts, dont 88% ont été souscrits à taux fixe. La charte Gissler établit la dette à 99,76 % sur un niveau de sécurisation maximum (1A). Un seul prêt est classé en zone à risque (3E), son capital restant dû est de 23 632,35 €.

# PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

## Tableau de prospective

Rep.	Intitulé	Calcul	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Redevances d'assainissement		3 127 231,55	4 005 147,63	4 025 173,37	4 106 003,47	4 135 929,05	4 166 571,21	4 197 944,42	4 230 063,50	4 262 943,61	4 296 600,28
2	Participation Financière à l'Assainissement Collectif		672 601,75	868 307,90	750 000,00	600 000,00	550 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
3	Dotations et participations		176 607,48	54 821,58	57 802,81	55 132,39	52 862,53	50 933,15	49 293,18	47 899,20	46 714,32	45 707,17
4	Autres recettes diverses		100 401,32	146 264,25	89 497,28	89 497,28	89 497,28	89 497,28	89 497,28	89 497,28	89 497,28	89 497,28
5	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A</b>	<b>4 076 842,10</b>	<b>5 074 541,36</b>	<b>4 922 473,46</b>	<b>4 850 633,14</b>	<b>4 828 288,86</b>	<b>4 807 001,64</b>	<b>4 836 734,88</b>	<b>4 867 459,98</b>	<b>4 899 155,21</b>	<b>4 931 804,73</b>
6	Charges à caractère général		387 722,72	359 987,97	438 587,85	442 973,73	447 403,47	451 877,50	456 396,28	460 960,24	465 569,84	470 225,54
7	Charges de personnel		302 224,30	167 074,77	199 580,89	202 574,60	205 613,22	208 697,42	211 827,88	215 005,30	218 230,38	221 503,84
8	Autres charges de gestion courante		1 918 222,19	1 870 813,54	1 658 229,81	1 691 394,41	1 725 222,30	1 759 726,74	1 794 921,28	1 830 819,70	1 867 436,10	1 904 784,82
9	Intérêts des emprunts		238 600,41	223 033,64	226 393,44	211 698,38	217 186,88	216 159,79	214 399,84	208 930,17	198 407,67	189 030,58
10	Autres dépenses diverses		26 715,74	3 716,93	3 716,93	3 716,93	3 716,93	3 716,93	3 716,93	3 716,93	3 716,93	3 716,93
11	<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B</b>	<b>2 873 485,36</b>	<b>2 624 626,85</b>	<b>2 526 508,92</b>	<b>2 552 358,05</b>	<b>2 599 142,80</b>	<b>2 640 178,39</b>	<b>2 681 262,20</b>	<b>2 719 432,34</b>	<b>2 753 360,92</b>	<b>2 789 261,71</b>
12	<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>C = A - B</b>	<b>1 203 356,74</b>	<b>2 449 914,51</b>	<b>2 395 964,53</b>	<b>2 298 275,09</b>	<b>2 229 146,06</b>	<b>2 166 823,25</b>	<b>2 155 472,68</b>	<b>2 148 027,64</b>	<b>2 145 794,29</b>	<b>2 142 543,02</b>
13	Remboursement du capital des emprunts	D	677 793,24	650 757,62	700 526,48	705 690,20	791 807,18	821 998,76	870 835,63	913 038,79	956 502,70	957 119,01
14	<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>E = C - D</b>	<b>525 563,50</b>	<b>1 799 156,89</b>	<b>1 695 438,05</b>	<b>1 592 584,89</b>	<b>1 437 338,88</b>	<b>1 344 824,49</b>	<b>1 284 637,05</b>	<b>1 234 988,85</b>	<b>1 189 291,59</b>	<b>1 185 424,01</b>
15	Travaux d'assainissement		6 655 345,23	5 907 416,06	4 121 650,00	4 728 000,00	4 030 000,00	3 784 000,00	3 366 000,00	2 886 666,67	2 970 666,67	3 870 666,67
16	Autres dépenses d'investissement		84 726,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT (hors emprunts)</b>	<b>F</b>	<b>6 740 071,87</b>	<b>5 907 416,06</b>	<b>4 121 650,00</b>	<b>4 728 000,00</b>	<b>4 030 000,00</b>	<b>3 784 000,00</b>	<b>3 366 000,00</b>	<b>2 886 666,67</b>	<b>2 970 666,67</b>	<b>3 870 666,67</b>
18	Subventions (AERMC, Département, Etat)		1 297 089,39	1 231 338,00	1 675 850,00	829 735,71	829 735,71	829 735,71	829 735,71	829 735,71	829 735,71	829 735,71
19	Autres recettes d'investissement											
20	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT (hors emprunts)</b>	<b>G</b>	<b>1 297 089,39</b>	<b>1 231 338,00</b>	<b>1 675 850,00</b>	<b>829 735,71</b>						
21	Besoin de financement	H = F - G	5 442 982,48	4 676 078,06	2 445 800,00	3 898 264,29	3 200 264,29	2 954 264,29	2 536 264,29	2 056 930,96	2 140 930,96	3 040 930,96
22	Rappel Epargne nette	E	525 563,50	1 799 156,89	1 695 438,05	1 592 584,89	1 437 338,88	1 344 824,49	1 284 637,05	1 234 988,85	1 189 291,59	1 185 424,01
23	Emprunts nouveaux	I	0,00	2 490 000,00	10 000,00	2 305 679,40	1 762 925,40	1 609 439,80	1 251 627,24	821 942,11	951 639,37	1 855 506,95
24	En-cours de dette au 31/12	J	8 668 365,15	10 515 294,45	9 814 767,97	11 414 757,17	12 385 875,39	13 173 316,42	13 554 108,04	13 463 011,35	13 458 148,02	14 356 535,95
25	<b>Ratio de capacité de désendettement (en années)</b>	<b>K = J ÷ C</b>	<b>7,2</b>	<b>4,3</b>	<b>4,1</b>	<b>5,0</b>	<b>5,6</b>	<b>6,1</b>	<b>6,3</b>	<b>6,3</b>	<b>6,3</b>	<b>6,7</b>
26	Taux d'épargne brute	L = C ÷ A	29,5%	48,3%	48,7%	47,4%	46,2%	45,1%	44,6%	44,1%	43,8%	43,4%
27	Taux d'endettement	M = J ÷ A	212,6%	207,2%	199,4%	235,3%	256,5%	274,0%	280,2%	276,6%	274,7%	291,1%

Les montants d'investissement ainsi que les recettes intègrent le nouveau Plan Pluriannuel 2022-2028.

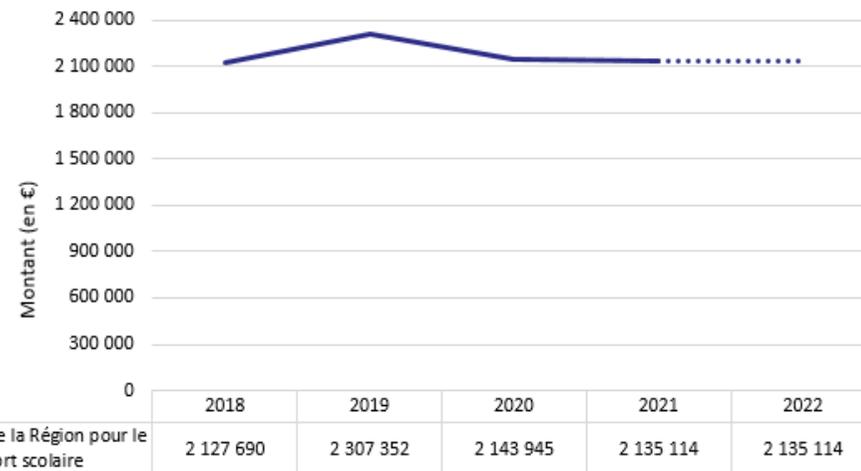
# PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES SUR LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS : recettes de fonctionnement

## Effets de la crise COVID-19

Les produits issus de l'activité « Transports » ont été fortement impactés depuis 2020 avec une baisse des recettes commerciales du réseau urbain qui connaissent pourtant une progression importante depuis son lancement en 2017. La situation a tendance à se maintenir avec des usagers commerciaux en baisse par rapport au niveau le plus haut constaté en 2019.

Du côté des skibus, la fermeture complète des domaines skiables en 2021 n'a naturellement pas engendré de refacturation aux sociétés de remontées mécaniques, mais sans impact financier puisqu'il n'y a pas eu de dépenses sur la période hivernale.

## Évolution de la participation de la Région au titre du transport scolaire



## Participation de la Région au titre du transport scolaire

La subvention étant figée, il n'y a pas d'évolution attendue pour 2022.

## Fin de la convention de financement pour les skibus

La 2CCAM, autorité organisatrice de la mobilité, gère les skibus. Une refacturation à hauteur de 80% du coût réel annuel est effectuée aux sociétés de remontées mécaniques. La convention qui lie l'ensemble des parties prenantes s'achève en 2022 et fera l'objet d'une rediscussion en cours d'année.

## Évolution des produits du service Transports



	2018	2019	2020	2021	2022
Refacturation skibus sociétés remontées mécaniques	501 828	516 688	466 914	0	385 000
Inscriptions au transport scolaire	237 528	268 345	256 067	244 402	250 000
Recettes commerciales du réseau de transport urbain	75 217	171 361	108 530	119 678	120 000

## Création d'un budget annexe « Transports » en 2022

Suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, cette dernière avait émis comme recommandation la création d'un budget annexe dédié aux transports.

La Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes a donc scrupuleusement suivi la recommandation de la chambre.

Ce budget permettra un meilleur suivi analytique des dépenses et recettes liées à la fonction Transports et mettra en exergue le déficit de celle-ci actuellement supporté par le Budget Principal.

# PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ATTENDUES SUR LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS : dépenses de fonctionnement

## Évolution attendue pour la période janvier à août

Les marchés d'exploitation des transports scolaire et urbain s'achèvent en août prochain. Ceux-ci sont indexés sur des indices de révision des prix concernant le gazole (voir analyse précédente dans ce rapport) et le secteur des transports et de l'entreposage.

Ces 2 indices connaissent une hausse en 2022, très forte pour le gazole, moins prononcée pour le secteur des transports et de l'entreposage mais plus régulière.

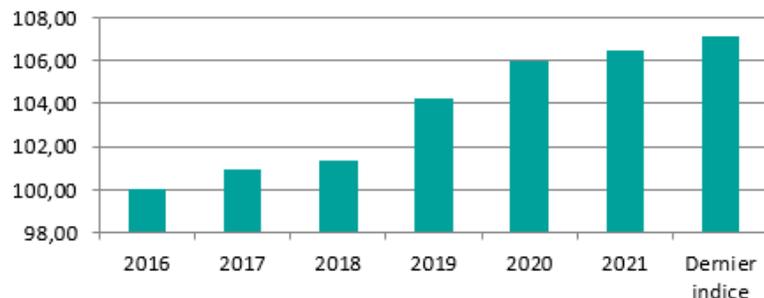
Les prestations reprendront en 2022 concernant les skibus sur les stations des Carroz et de Flaine en période hivernale après une saison blanche en 2021 due aux restrictions gouvernementales imposées aux domaines skiables.

Seules des navettes ont tourné l'été dernier, ce qui explique le faible montant dans le graphique ci-contre.

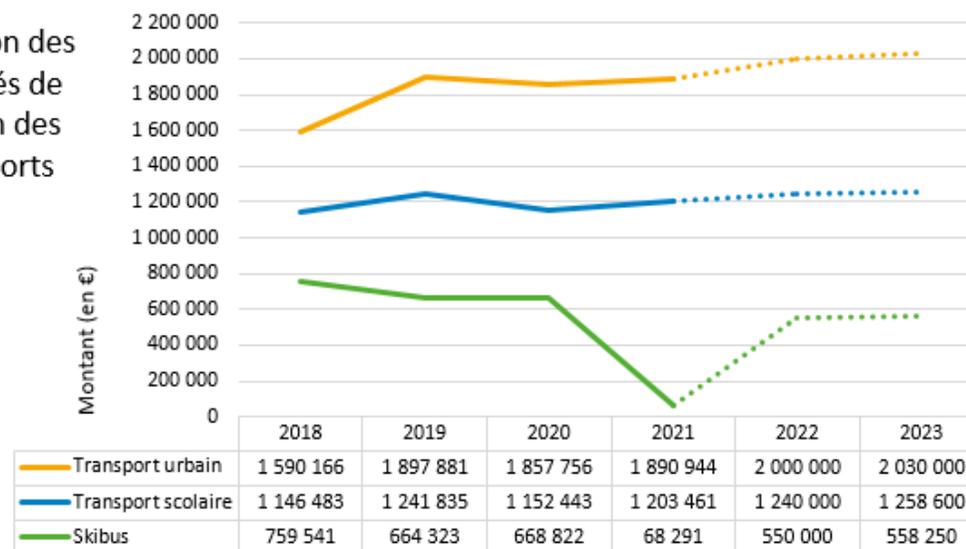
## Nouveaux marchés à partir de septembre 2022

De nouvelles prestations sont souhaitées (cellules de comptages pour connaître la fréquence exacte sur le réseau urbain) et l'accent sera mis sur des bus moins polluants (fonctionnement à l'hydrogène).

Évolution de l'indice de révision du secteur des transports et entreposage en France (base 100 en 2016)



Évolution des marchés de gestion des transports



Le coût au démarrage du marché devrait donc être important, ce qui explique l'augmentation constatée sur le graphique ci-dessus pour la ligne « Transport urbain ».

De plus, d'autres prestations sont en discussion et pourront être intégrées (vidéo protection, fonctionnement des lignes 4 et 5 pendant les vacances scolaires).

Enfin, il est également envisagé le déploiement d'une offre de transport à la demande.

L'ensemble de ces éléments impactent les charges de fonctionnement des transports.

En parallèle, les services poursuivent les pistes d'optimisation des lignes pour limiter les effets inflationnistes des nouvelles prestations prévues aux marchés.

## Développement des mobilités douces et alternatives

La 2CCAM lancera en 2022 sa station vélo avec des investissements pour l'achat et l'entretien du matériel nécessaire.

# PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Repère	Variation	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Ecart 2020/2026
1		814 572,31	956 394,38	831 510,35	364 079,52	755 000,00	793 275,00	821 661,63	833 561,42	845 643,97	14 133,62
2		237 527,89	268 345,47	256 067,22	244 401,83	250 000,00	252 500,00	255 025,00	257 575,25	260 151,00	4 083,78
3		75 216,85	171 360,91	108 529,51	119 677,69	120 000,00	150 000,00	170 000,00	173 400,00	176 868,00	68 338,49
4		501 827,57	516 688,00	466 913,62	0,00	385 000,00	390 775,00	396 636,63	402 586,17	408 624,97	-58 288,65
5		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6		0,00	0,00	0,00	0,00						0,00
7		1 669 791,88	2 428 043,62	2 208 848,44	2 201 303,76	2 200 994,33	2 200 994,33	2 200 994,33	2 200 994,33	2 200 994,33	-7 854,11
8		1 669 791,88	2 307 351,99	2 143 945,43	2 135 114,33	2 135 114,33	2 135 114,33	2 135 114,33	2 135 114,33	2 135 114,33	-8 831,10
9		0,00	16 931,63	13 023,01	14 309,43	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	976,99
10		0,00	103 760,00	51 880,00	51 880,00	51 880,00	51 880,00	51 880,00	51 880,00	51 880,00	0,00
11		5 757,91	10 600,00	4 425,45	1 800,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	-2 425,45
12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13		5 757,91	10 600,00	4 425,45	1 800,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	-2 425,45
14		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15		2 490 122,10	3 395 038,00	3 044 784,24	2 567 183,28	2 957 994,33	2 996 269,33	3 024 655,96	3 036 555,75	3 048 638,30	3 854,06
16		3 525 395,67	3 858 719,55	3 763 827,81	3 199 047,07	3 870 000,00	4 298 050,00	4 362 520,75	4 427 958,56	4 494 377,94	730 550,13
17		1 146 482,61	1 241 834,88	1 152 443,36	1 203 461,16	1 240 000,00	1 258 600,00	1 277 479,00	1 296 641,19	1 316 090,80	163 647,44
18		1 590 165,81	1 897 881,43	1 857 756,12	1 890 944,34	2 000 000,00	2 400 000,00	2 436 000,00	2 472 540,00	2 509 628,10	651 871,98
19		759 541,21	664 322,73	668 821,73	68 291,27	550 000,00	558 250,00	566 623,75	575 123,11	583 749,95	-85 071,78
20		29 206,04	54 680,51	84 806,60	36 350,30	80 000,00	81 200,00	82 418,00	83 654,27	84 909,08	102,48
21		54 059,41	75 009,21	76 304,13	77 248,91	92 007,64	120 587,75	122 396,57	124 232,52	126 096,01	49 791,88
22		22 455,60	44 329,81	19 492,55	24 650,28	2 000,00	2 030,00	2 060,45	2 091,36	2 122,73	-17 369,82
23		22 455,60	44 329,81	19 492,55	24 650,28	2 000,00	2 030,00	2 060,45	2 091,36	2 122,73	-17 369,82
24		1 637,59	540,45	7 017,71	3 077,74	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	-3 517,71
25		3 603 548,27	3 978 599,02	3 866 642,20	3 304 024,00	3 967 507,64	4 424 167,75	4 490 477,77	4 557 782,44	4 626 096,67	759 454,47
26		-1 113 426,17	-583 561,02	-821 857,96	-736 840,71	-1 009 513,31	-1 427 898,42	-1 465 821,81	-1 521 226,68	-1 577 458,37	-755 600,41
27		50 990,48	8 423,62	8 164,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28		14 900,00	0,00	2 900,00							
29		29 986,48	3 328,00	3 464,62							
30		0,00	0,00	0,00							
31		6 104,00	5 095,62	1 800,00							
32		0,00	0,00	0,00	91 829,13	126 400,00	585 000,00	260 000,00	135 000,00	35 000,00	
33		140 902,03	0,00	47 153,03							
34		191 892,51	8 423,62	55 317,65	91 829,13	126 400,00	585 000,00	260 000,00	135 000,00	35 000,00	-20 317,65
35		0,00	0,00	0,00	0,00	43 540,00	0,00	200 000,00	100 000,00	0,00	0,00
36		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
37		0,00	0,00	0,00	0,00	43 540,00	0,00	200 000,00	100 000,00	0,00	0,00
38		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
39		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
39		191 892,51	8 423,62	55 317,65	91 829,13	82 860,00	585 000,00	60 000,00	35 000,00	35 000,00	-20 317,65
40		-1 113 426,17	-583 561,02	-821 857,96	-736 840,71	-1 009 513,31	-1 427 898,42	-1 465 821,81	-1 521 226,68	-1 577 458,37	-755 600,41
41		-1 305 318,68	-591 984,64	-877 175,61	-828 669,84	-1 092 373,31	-2 012 898,42	-1 525 821,81	-1 556 226,68	-1 612 458,37	-735 282,76
42		1 305 318,68	591 984,64	877 175,61	828 669,84	1 092 373,31	2 012 898,42	1 525 821,81	1 556 226,68	1 612 458,37	
43		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# ÉLÉMENTS A DÉBATTRE SUR LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

## Financement du service

Le Conseil Communautaire a 2 leviers d'action au niveau des recettes du service :

- **La tarification aux usagers (scolaires et réseau urbain)**

La suppression de la dégressivité appliquée sur les inscriptions au transport scolaire (coût réduit dès le second enfant) induirait une recette supplémentaire espérée de l'ordre de 25 000 €.

L'augmentation du tarif d'inscription au transport scolaire de 5 € génèrerait une recette supplémentaire d'environ 16 000 €.

La majoration du titre unitaire d'accès au réseau urbain de 0,50 € permettrait une augmentation des recettes de 34 500 € (pour une année normale, hors COVID-19).

- **L'instauration du Versement Mobilité**

La création d'un budget annexe et l'application de la prospective financière met en exergue le déficit du coût des transports actuellement supporté par le Budget Principal. Même si l'instauration du Versement Mobilité n'est pas une obligation induite par la création de ce budget annexe, elle demeure une possibilité.

La dernière étude en date (2019) estimait un produit légèrement supérieur à 1 million € avec un taux appliqué à 0,25 % de la masse salariale (pour les entités de 11 salariés ou plus).

Prélevé par l'URSSAF, il fait l'objet d'un traitement différencié de l'instauration d'autres taxes classiques où la délibération doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédente.

En effet, une délibération à l'instant « T » entrainerait une mise en application dès le début du semestre suivant (exemple : délibération le 3 avril 2022, mise en œuvre le 1<sup>er</sup> juillet 2022).

## Quelle place à donner à la politique « Mobilité » et avec quelle ambition ?

Le Conseil Communautaire sera amené à se positionner sur :

- **La mobilité comme levier de réduction de la pollution**

Quelle ambition pour la politique Vélo, où commence et où s'arrête l'intervention de l'intercommunalité ?

L'évolution des véhicules vers des alternatives moins polluantes est enclenchée, directement via les marchés de transports de la 2CCAM mais également avec des aides directes aux usagers et entreprises.

- **La desserte de nouvelles zones dont le FuniFlaine dans les années à venir**

Comment s'articulera la liaison entre le réseau urbain 2CCAM et la desserte du FuniFlaine, sachant qu'à terme des économies seront effectuées avec une réduction des flux sur route au profit d'une augmentation des flux via le câble ?

Faut-il mettre en œuvre le transport à la demande et selon quelles modalités ?

Comment seront supportés les coûts supplémentaires engendrés par une augmentation du service ?

- **Les investissements en matière de transports et de mobilité**

Quelle sera la répartition des coûts pour l'aménagement et la mise aux normes des arrêts de bus ?



**Cluses Arve**  
**& montagnes**  
Territoire de réussites